

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. DENIS BERGERON, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION
D'ENGRAIS À BÉCANCOUR PAR ENTREPRISE IFFCO CANADA LTÉE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1^{er} octobre 2013 – 19 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. JEAN-YVES CORMIER..... 5

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Gilles Brochu 9

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Mme Geneviève Hardy et M. Yves Hamelin..... 23

CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mme Hélène Lauzon et M. Jules Lauzon 31

REGROUPEMENT DE QUATRE COOPÉRATIVES DU CENTRE-DU-QUÉBEC ET DE LA MAURICIE

M. Richard Laroche et M. Mario Gagnon 39

M. GROUPE ORVERT

Mme Claudette Boulanger 45

Mme JOYCE RENAUD 52

M. MARC BRULLEMANS 56

M. DOMINIQUE BOUCHARD 62

Mme LAURENCE LEQUILÉ 64

Mme DIANE NOURY 67

RECTIFICATION

M. SIMON PILLARELLA 69

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. PIERRE ANDRÉ, président :

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour*, par Entreprise IFFCO Canada limitée.

10 Bienvenue aux personnes qui suivent les travaux de la commission sur internet au moyen de la webdiffusion audio en direct également.

15 Je m'appelle Pierre André et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20 Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire Denis Bergeron ainsi que de toute une équipe composée de messieurs Jean-François Bergeron, Guy Fortin qui sont analystes, de Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que madame Julie Olivier, conseillère en communication.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec qui est composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique ainsi que de monsieur Maxime Légaré, responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle.

35 Les transcriptions, comme pour la première séance, de ce soir, seront accessibles dans environ une semaine.

40 Nous avons tenu les 3-4 septembre dernier la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information qui est nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de cette audience qui a pour but, cette fois, de vous permettre, citoyens et organisations diverses, d'exprimer votre opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant : j'appellerai les personnes inscrites à l'horaire de ce soir dans l'ordre qui a été préalablement convenu avec la coordonnatrice de la commission. Vous devez alors vous présenter ici devant moi à la table des intervenants.

Le temps alloué à chaque présentation est de dix minutes. Je me réserve le droit de vous interrompre au besoin.

45 Je vous rappelle que les membres de la commission ont déjà lu vos mémoires, que le promoteur en recevra copie ce soir, pour les présentations qui se déroulent ce soir, et qu'ils seront rapidement rendus publics à tous via les sites Web et les centres de documentation que vous connaissez.

50 Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser leur pensée.

55 Donc, je vous rappelle, il est possible que vous ayez un mémoire de 25 pages; vous ne serez pas en mesure de le lire en dix minutes. Donc, je vous invite à être concis. Nous pourrions échanger plus longuement.

60 Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, sans avoir préalablement rédigé un mémoire, pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées dans l'ordre de leur inscription. Elles disposeront de cinq minutes pour s'exprimer.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience publique, l'équipe du promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Elles ont été toutefois invitées à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

La commission a reçu 22 mémoires et il y a 17 de ces mémoires qui seront présentés. Nous avons déjà planifié deux séances : une séance ce soir, une séance demain après-midi.

70 À la séance de ce soir, neuf présentations sont prévues.

75 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Celles-ci sont disponibles dans le site Web du BAPE et contenues dans un document disponible à l'accueil. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur, sur le respect de la vie privée des personnes.

80 J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu agréablement lors de la première partie de cette audience publique. Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté dans cette salle, ni aucune manifestation d'appropriation ou de désappropriation.

Nous soulignons que toute personne présente a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans les mémoires d'un participant ou au cours de sa présentation.

85 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises ou sur des hypothèses ayant servi à des calculs particuliers. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées sur lesquelles vous avez le contrôle.

90 Il peut s'agir par exemple d'une statistique, de chiffres, de durée ou de toutes autres données ou événements précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

95 N'hésitez pas à demander conseil aux personnes à l'accueil si vous avez des doutes quant au caractère rectificatif de votre intervention.

100 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être très brefs, factuels. Seuls les rectificatifs apportés durant les séances de ce soir et de demain seront autorisés.

105 La commission d'enquête pourrait au besoin demander au promoteur de venir répondre à ces questions après la présentation de vos mémoires. Ça pourrait apparaître si, c'est à la discrétion de la commission, en fait, si on trouve que certaines questions mériteraient une réponse rapide pour donner un éclaircissement à la population présente.

110 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Les questions supplémentaires de la commission seront adressées au promoteur et aux personnes-ressources et les réponses exigées, comme vous le savez, dans un délai de 24 à 48 heures.

115 Les documents déposés en cours d'audience, les transcriptions, les divers échanges de questions et de réponses sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques. Ils pourront être consultés par internet à la bibliothèque de Bécancour. L'adresse de ces centres est disponible à l'arrière de la salle.

120 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

J'en profite pour apporter quelques corrections, presque un rectificatif, sur des éléments qui sont apparus dans des mémoires et qui concernent le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

125 Je vous rappelle, dans un premier temps, que le Bureau ne recommande pas au ministre
ou au Conseil des ministres; le Bureau mène une analyse, il dresse des constats, il formule des
avis.

130 Je vous rappelle également que le Bureau, la commission, plutôt, ne prend pas de
décision; son mandat, son rôle est d'éclairer le ministre dans la préparation du projet de décision
qui sera prise, la décision, par le Conseil des ministres.

135 Le rapport, une fois complété, sera remis au ministre au plus tard le 27 décembre 2013.
Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public. Parallèlement à cette partie
publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le
ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres et la décision d'autoriser ou non le
projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

140 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

145 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir
remplir le questionnaire et de le remettre au secrétariat avant de quitter ce soir. Votre opinion à
l'égard de nos services est essentielle pour nous.

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce
questionnaire.

150 J'aimerais souhaiter une bienvenue toute spéciale, avant de commencer les
commentaires, et souligner la présence dans la salle de participants au programme de mission
de la Fondation nationale Entreprise et Performance, FNEP, de France, qui est accompagnée, la
mission, de monsieur Pierre Baril qui est le président du Bureau d'audiences publiques ainsi que
de monsieur René Beaudet qui en est le secrétaire.

155 Nous sommes prêts à démarrer la séance de ce soir. J'invite donc notre premier
participant, Monsieur Jean-Yves Cormier à venir faire sa présentation.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

160

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Cormier, bonsoir! Je vous en prie.

165

M. JEAN-YVES CORMIER :

Ma présentation est datée du 2 septembre. Le sujet c'est : Usine d'engrais IFFCO naturellement.

170

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

175

Merci, Monsieur Cormier. Nous allons vous poser quelques questions, si vous voulez bien.

M. JEAN-YVES CORMIER :

O.K.

180

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous posez un certain nombre de questions.

185

M. JEAN-YVES CORMIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

190

Et ce qu'on n'a pas perçu, un peu dans votre rapport, c'est votre position face au projet. Advenant que les assurances soient satisfaisantes, qu'il y a un plan de secours en cas de fuite importante de produits dangereux, quelle est votre position en regard du projet? Vous êtes plutôt en faveur? Vous êtes plutôt contre?

195

M. JEAN-YVES CORMIER :

Naturellement, j'ai travaillé 31 ans dans le parc industriel de Bécancour. Dans ce temps-là, c'était Pionner Canada et puis juste voisin d'IFFCO et puis naturellement, j'ai gagné ma vie dans

200 le parc. Ça fait que je suis pour la venue des usines qui pourraient amener du travail puis de la prospérité. Mais par contre, il y a toujours un point qui est très grand et très considérable, c'est l'environnement. Il faut considérer l'environnement parce que l'environnement, c'est ce qui nous nourrit en réalité. C'est notre mère Nature. Ça fait que si on ne protège pas ça, on va avoir des problèmes à long terme. Puis tout le monde le sait, puis tous les ingénieurs qui sont ici. Puis les
205 grands de ce monde, ils disent tous la même chose : on s'en va vers une pollution très grave. Très grande, très grave. Puis il faut réagir. Ça fait que si on ne réagit pas assez vite, j'ai l'impression qu'on va avoir de sérieux problèmes à l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

210

Parfait. Donc, dans la mesure où les précautions sont prises?

M. JEAN-YVES CORMIER :

215

Oui.

LE PRÉSIDENT :

220

Vous seriez en faveur dudit projet.

M. JEAN-YVES CORMIER :

225

Oui. C'est ça. Qu'il y aurait des précautions vraiment prises sérieusement pour ne pas polluer, puisqu'on est là présentement. Parce que si on regarde bien le grand dossier qui nous concerne, la pollution est très grande. Ça va polluer presque autant que toutes les usines présentement au Québec. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

230

Pour les gaz à effet de serre, vous parlez, là.

M. JEAN-YVES CORMIER :

235

Oui, les gaz à effet de serre. Puis c'est justement ça, des gaz à effet de serre, qui sont très nocifs pour l'environnement puis la couche d'ozone. Ça fait que mon idée est lancée sur ça. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

240

Parfait. Attendez un peu.

M. JEAN-YVES CORMIER :

Oui.

245

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Monsieur, ça va?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

250

Oui, s'il vous plaît, une question.

LE PRÉSIDENT :

255

Allez-y, je vous en prie.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

260

Alors, merci, Monsieur Cormier de venir nous présenter votre opinion. Vous manifestez certaines inquiétudes en regard d'un éventuel accident industriel.

M. JEAN-YVES CORMIER :

265

Oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Vous demeurez à quel endroit exactement dans la région de Bécancour?

270

M. JEAN-YVES CORMIER :

À Bécancour.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

275

Bécancour, Bécancour?

M. JEAN-YVES CORMIER :

280

Mais ma grande inquiétude est plus le gaz naturel qu'on va brûler en grandes quantités. Puis on sait très bien que le gaz naturel, le gaz de schiste et les puits de gaz, ils sont forés à des

profondeurs illimitées, maintenant. Pas juste 2 000 pieds, puis 3 000 pieds, 5 000 pieds. C'est illimité.

285 Dans le golfe du Mexique, on sait qu'on a eu une grande catastrophe écologique, ça ne fait pas si longtemps que ça, puis ça a été oublié quelques semaines plus tard, mais il reste que les dommages ont été faits. Puis le gaz prélevé à de très grandes profondeurs, j'avais noté là-dedans que ça peut être très, très dommageable pour l'environnement, en fin de compte. Parce qu'à la dernière présentation, les gens du Gaz Métro, ils avaient l'air à vouloir dire, eux autres, 290 qu'ils prennent le gaz qui vient de n'importe où, ils le mettent dans le circuit puis, après ça, on l'envoie au client. Puis à ce moment-là, si ça arrive à l'usine puis on le brûle, bien, c'est encore pire. S'il y a du radon dedans ou s'il y a des produits très nocifs, personne ne le sait. Puis ils sont prélevés à de très grandes profondeurs puis il semblerait que personne n'est en contrôle parfait de ce qu'il y a dans le gaz.

295 Ça fait qu'on est loin de dire... on dit un gaz naturel en pensant que c'est un gaz extrêmement bon, mais ça ne veut pas dire que c'est naturel, parce que lorsque je travaillais dans les usines, j'en changeais souvent des filtres de gaz supposément naturel, puis c'était incroyable comment ils étaient sales. Il y avait de la saleté là-dedans, c'était impensable.

300 Ça fait que la question est posée : est-ce qu'ils ont des moyens pour savoir si c'est réellement nocif pour la santé des humains si tu brûles des millions de gallons de gaz naturel par année? Ça va arriver, là. Ça va être au moins ça.

305 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

O.K., on comprend bien votre préoccupation pour ce qui est de l'éventuelle utilisation du gaz de schiste, l'utilisation massive de gaz naturel, mais j'aimerais vous amener sur un des éléments de votre propos qui porte, entre autres, sur un plan de secours en cas de fuite importante d'ammoniac.

310 **M. JEAN-YVES CORMIER :**

Ah, O.K. Oui, oui.

315 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

320 C'est sur cet élément-là que j'aimerais vous entendre à titre de résident de Bécancour. En supposant qu'il y ait une catastrophe naturelle ou industrielle, est-ce que vous sauriez comment réagir, vous, comme citoyen, en cas de catastrophe?

M. JEAN-YVES CORMIER :

325 Comme citoyen? Bien, on le sait puis on ne le sait pas, comment réagir, pour la bonne et
simple raison que... moi, je travaillais, comme je vous l'ai dit, à Pioneer, puis juste l'autre côté,
c'était la Centrale nucléaire. Puis la Centrale nucléaire, pendant des années, des années, ils ne
330 nous ont pas parlé de rien. Même, la population n'était même pas au courant qu'ils faisaient un
deuxième réacteur. Lorsque le premier réacteur – il a fonctionné pendant 500 heures puis, tu
sais, ils l'ont tout simplement arrêté et ils en ont parti un autre. Ils en ont construit un autre.
Pendant tout ce temps-là, la population n'était même pas au courant. Puis moi, je travaillais juste
à côté. Puis, tu sais, j'ai eu effectivement un cancer. Je ne peux pas dire que c'est dû à la
Centrale nucléaire, mais par contre, j'en ai eu un pareil. Puis, tu sais, sous forme d'information de
secours, là? Jamais. On n'en a pas eu.

335 Les premiers 20 ans que j'ai travaillé là, on n'a jamais entendu parler de plan de secours
ou les bonbonnes d'iode ou quoi que ce soit. Mais après, ça faisait à peu près 25 ans que je
travaillais là, là, à ce moment-là, on nous a passé des petites pilules d'iode pour nous dire qu'il
pouvait avoir un danger à la centrale nucléaire, si jamais il y a de quoi qui se passait, bien... Mais
340 heureusement, le Bon Dieu nous a protégés, on n'a rien eu, on n'a pas eu de catastrophe
nucléaire puis là, maintenant, elle est arrêtée, ça fait que... mais moi, je pense que les usines
sont potentiellement toutes dangereuses, mais comment les directeurs d'usine vont agir? Là,
c'est une autre histoire.

345 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Je vous remercie, Monsieur Cormier.

M. JEAN-YVES CORMIER :

350 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

355 Merci, Monsieur Cormier. J'invite maintenant le Conseil régional de l'environnement du
Centre-du-Québec, monsieur Gilles Brochu, qui en est le président.

Bonsoir, Monsieur Brochu.

360 **M. GILLES BROCHU :**

Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

365

Vous allez nous présenter la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît.

M. GILLES BROCHU :

370

Oui. Donc, Éric Perreault m'accompagne, qui est notre chargé de projet, spécialiste en énergie. Il a contribué bien sûr à rédiger une grande partie du mémoire qu'on va vous présenter dans quelques instants de façon abrégée.

LE PRÉSIDENT :

375

Merci.

M. GILLES BROCHU :

380

Donc, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Messieurs les analystes, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec regroupe de nombreux intervenants de la région, soit des organismes environnementaux, des institutions, des entreprises, des individus, et cetera, qui sont intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. Il se positionne comme étant l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement pour le Centre-du-Québec.

385

Le CRECQ adhère à la plateforme énergie qui a été adoptée par l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement du Québec réunis au sein du regroupement national et le CRECQ croit donc que la gestion durable de l'énergie doit viser deux cibles prioritaires.

390

La première, c'est de soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire.

La deuxième, c'est de favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par des sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

395

Le contexte du projet. L'usine projetée produira annuellement 1,6 million de tonnes d'urée destinée en grande majorité à l'industrie agricole qui l'utilise comme engrais. Le gaz naturel constituera la matière première pour la fabrication de l'urée de l'usine d'IFFCO en fournissant l'hydrogène qui entre dans la composition de l'urée.

400

Ce projet fera augmenter d'environ un milliard de mètres cubes la consommation annuelle de gaz naturel au Québec, soit environ 18 % de la demande totale de gaz naturel du Québec.

405 Cet impact est très important puisque le gaz de shale ou gaz de schiste est appelé à
occuper une part de plus en plus grande du gaz naturel consommé au Québec. De plus,
certaines données nous laissent croire actuellement que l'empreinte écologique de gaz naturel
provenant des shales gazifières serait beaucoup plus forte que celle des gaz naturels de source
conventionnelle.

410 L'abondance du gaz de shale extrait en Amérique du Nord depuis quelques années et le
bas prix actuel du gaz naturel provoquent une pression énorme à la hausse sur la demande qui
se constate dans notre région et ailleurs au Québec.

415 La production d'urée à l'usine d'IFFCO entraînera le rejet naturel de plus de 575 000
tonnes équivalent en CO₂ soit environ 0,7 % des émissions des émissions de gaz à effet de serre
du Québec en 2010 et près de 4 % de l'objectif de réduction de 15 mégatonnes que s'est fixée le
Québec pour 2020. Or, le projet d'IFFCO s'ajoute à plusieurs autres grands projets à fortes
émissions de gaz à effet de serre, comme le projet de cimenterie annoncé récemment en
420 Gaspésie, qui relâcherait entre 2 et 3 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année, soit
entre 2 et 3 % des émissions du Québec.

Le Plan Nord et l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois qui pourraient
également nuire considérablement à l'atteinte des objectifs de réduction des GES.

425 Même si l'analyse de cycle de vie réalisée par le promoteur par Ernst & Young démontre
que l'empreinte carbone de l'urée d'IFFCO serait plus faible que celle de l'urée actuellement
utilisée en Amérique du Nord, il en résultera toute de même une augmentation significative des
émissions de GES sur le territoire québécois.

430 L'étude d'impact confirme d'ailleurs que le projet d'IFFCO Canada pourrait compromettre la
capacité du Québec à atteindre les objectifs de son plan d'action 2013-2020 sur les changements
climatiques.

435 En matière de protection des milieux naturels. Le projet entraînera la perte de 4,6 hectares
de milieux humides sur le site de l'usine et la perturbation temporaire d'un hectare de milieux
humides le long du tracé du futur convoyeur entre l'usine et le port. Selon l'étude d'impact, le
promoteur compensera la perte du milieu humide par la protection ou l'aménagement d'une
superficie égale de milieu humide semblable ou de valeur écologique supérieure dans la région.

440 De nombreux acteurs concernés par l'aménagement et la gestion du territoire du Centre-
du-Québec sont actuellement engagés dans la réalisation d'un plan de gestion des milieux
naturels. Le CRECQ, en collaboration avec ces acteurs, a déjà conçu un outil de connaissance et
d'aide à la décision afin d'assurer la prise en compte des milieux humides d'intérêt dans la
445 gestion territoriale au Centre-du-Québec.

Selon cet outil, les milieux humides de la plaine inondable du Saint-Laurent, situés de part et d'autre du futur tracé du convoyeur qui reliera l'usine d'IFFCO aux installations portuaires, sont considérés comme prioritaires ou hautement prioritaires pour la conservation.

450 En guise de recommandation du CRECQ sous l'angle de la consommation de l'énergie, le CRECQ est heureux de constater l'ouverture manifestée par les promoteurs pour réduire au maximum son empreinte écologique en se réseautant avec des entrepreneurs québécois et en remplaçant l'alimentation en gaz naturel de certains équipements par l'électricité.

455 Compte tenu toutefois de l'énorme quantité de gaz naturel requise pour la production d'engrais de la future usine et de l'accroissement de la dépendance aux énergies fossiles qui en résulte pour le Québec et le Centre-du-Québec, le CRECQ demande qu'IFFCO mette en œuvre, avant même le début des travaux de construction de son usine, un plan d'approvisionnement en hydrogène de source renouvelable en vue de remplacer une partie significative du gaz naturel
460 utilisé comme intrant dans la fabrication de l'urée.

Cette mesure qui devrait amener une diminution nette de l'empreinte carbone du projet pourrait être réalisée à titre de compensation pour les GES émis par les installations d'IFFCO. Pour ce faire, le promoteur pourra entre autres établir une collaboration avec l'Institut de
465 l'hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La possibilité d'utiliser l'électricité pour produire l'hydrogène par l'électrolyse de l'eau pourrait également être évaluée dans le contexte du surplus d'énergie électrique du Québec.

470 En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le CRECG doute que par le jeu du marché du carbone encadré par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions l'on parvienne à compenser suffisamment les impacts du projet sur le niveau d'émissions des GES du Québec.

475 Étant donné la gravité de la problématique des changements climatiques – on a tous vu les deux derniers dimanches, l'émission *Découverte* qui parlait de l'impact des changements climatiques. C'est vraiment incroyable, surtout que c'est appuyé par des spécialistes partout dans le monde.

480 Donc, les efforts considérables nécessaires à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des GES et la forte augmentation des émissions de GES causée éventuellement par le projet d'IFFCO, le CRECG demande en outre qu'IFFCO mette en place un fonds important destiné au financement d'initiatives pour la réduction de la dépendance aux énergies fossiles au Centre-du-Québec.

485

Plusieurs autres mesures peuvent être envisagées en complémentarité avec les recommandations précédentes. Le CRECQ en propose quelques-unes. À titre d'exemple :

490 Adhérer à la norme 50001 qui est une norme internationale d'une meilleure gestion de l'énergie;

495 Adopter des mesures d'écoconditionnalité auprès des fournisseurs et des transporteurs afin de favoriser les entreprises qui adoptent des mesures qui entraînent des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre;

Prévoir différentes mesures supplémentaires d'efficacité énergétique pour les bâtiments, des murs solaires, des systèmes de récupération d'énergie, et cetera;

500 L'utilisation de différentes formes d'énergie, des panneaux photovoltaïques, géothermie, biomasse, et cetera;

Mettre en œuvre un plan de mobilité durable pour les déplacements domicile-travail des employés et l'ensemble des déplacements des professionnels, et cetera.

505 Bien que les gains anticipés semblent faibles en comparaison avec les émissions de GES liées au projet, ces mesures permettront au promoteur d'atteindre un niveau plus élevé de responsabilité environnementale et ainsi mieux s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

510 En termes de milieu naturel, comme on vous a mentionné tantôt, dans une optique de limitation des pertes nettes de milieux humides, le CRECQ considère que le plan de compensation ne devra pas se limiter aux mesures de protection des milieux humides intègres, mais inclure également des actions de restauration de milieux humides dégradés.

515 Le plan devra prévoir pour les milieux humides visés intègres ou restaurés une protection intégrale et à perpétuité. Pour ce faire, le promoteur pourrait par exemple procéder par dons écologiques à un organisme de conservation reconnu, Canards Illimités, Conservation de la nature, et cetera.

520 Même si la compensation touchera probablement d'autres milieux humides présents dans le parc industriel, le CRECQ propose que le promoteur et la Société du parc industriel fasse appel à son expertise en gestion des milieux naturels développée au cours des dernières années.

525 La contribution du CRECQ pourrait orienter des actions de conservation visées dans le
plan de compensation du promoteur de façon à en optimiser la pertinence et l'efficacité et à
s'assurer qu'elles soient cohérentes avec les orientations régionales.

530 En guise de conclusion, du point de vue global, en tenant compte des efforts déployés par
le promoteur pour réduire ses impacts environnementaux, le CRECQ ne s'oppose pas au projet
présenté par IFFCO Canada. Il ne s'agit pas bien sûr d'un projet de développement durable, mais
le promoteur a démontré que son projet se réalisera que ce soit à Québec ou ailleurs. À l'échelle
du Québec, le CRECQ considère l'acceptabilité environnementale de ce projet plutôt faible
535 puisqu'il s'inscrit en discordance avec la mobilisation collective en cours pour une réduction de
notre dépendance aux énergies fossiles et avec la lutte aux changements climatiques. Toutefois,
le promoteur pourrait s'engager dans une démarche constructive et créer une opportunité
d'innovation et de synergie avec des entreprises de la région et du Québec et le milieu
universitaire afin de faire de son projet un exemple sur le plan environnemental.

540 Selon le CRECQ, les nouveaux gros émetteurs de gaz à effet de serre qui pourraient
s'ajouter au Québec au cours des prochaines années diminueront considérablement la chance
d'atteindre notre cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous rendront encore
plus dépendants des hydrocarbures fossiles.

545 Sans stratégie et orientation claires en matière de développement industriel, le Québec
verra continuellement s'implanter sur son territoire des projets énergivores, et malheureusement
souvent polluants, que nous devons évaluer chaque fois au cas par cas, et n'étant placé souvent
devant aucune autre alternative que celle de la non-réalisation du projet, toujours pour des fins
environnementales seulement qu'on parle.

550 Le CRECQ croit que le Québec doit se doter dans les plus brefs délais d'une politique de
développement industriel qui favorisera le secteur de l'économie verte et découragera les projets
à forte empreinte écologique. Une telle politique appuyée par une politique énergétique
écologiquement responsable nous permettra d'être proactifs et de choisir le type d'industrie que
555 nous voulons voir s'implanter sur notre territoire.

Je vous remercie de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

560 Merci, Monsieur Brochu. La commission a des questions pour vous et votre collègue. Je
me permettrai de commencer cette ronde de questions sur la protection des milieux naturels.

M. GILLES BROCHU :

Oui.

570

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites dans votre mémoire à la page 11, vous dites que les milieux dans le parc, sur le territoire du parc industriel sont considérés comme prioritaires ou hautement prioritaires, j'aimerais savoir si vous en avez fait, donc je présume que vous en avez déjà fait une évaluation de ces milieux pour établir...

575

M. GILLES BROCHU :

Oui. Il y a une évaluation préliminaire qui a été faite.

580

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez produit un rapport sur la qualité des milieux à l'intérieur du parc industriel qui tient compte des critères que vous avez élaborés, les démarches?

585

M. GILLES BROCHU :

Oui, oui. Bien, effectivement, je vais laisser Éric répondre, mais la réponse est oui.

590

M. ÉRIC PERREault :

Oui, il y a eu une analyse. On appelle ça une analyse multicritère qui a été faite sur les milieux humides de l'ensemble du Centre-du-Québec. Cette analyse-là a été faite à partir des dernières photographies aériennes du MDDEFP, qui a résulté avec... avec les photos aériennes de 2010, Canards Illimités et le MDDEFP ont fait une cartographie détaillée des milieux humides avec de la validation, un peu un échantillonnage sur le terrain.

595

Nous, on a pris ces informations-là avec des partenaires, d'autres partenaires dans le Centre-du-Québec comme l'Agence de géomatique et la CRÉ, tout ça, on a fait un outil d'aide à la décision qui est basé sur une analyse multicritère des milieux humides en termes... les critères c'était par exemple l'intégrité et la superficie des milieux humides... en tout cas, bref toute une série de critères qui ont été analysés, puis là, ça a donné des grilles de pointage, tout ça, puis les milieux humides sont sortis soit hautement prioritaires, prioritaires à valider ou, bon, c'était déclassé là.

600
605

LE PRÉSIDENT :

610 Parfait. Est-ce qu'il serait possible de déposer à la commission le rapport d'analyse multicritère que vous avez menée sur ces milieux-là?

M. ÉRIC PERREAULT :

615 Oui. Il est sur notre site internet là, donc ça peut être déposé.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. L'adresse du site pourrait...

M. GILLES BROCHU :

620 Oui. D'ailleurs cette carte-là qui priorise un peu les secteurs est déjà utilisée par le ministère de l'Environnement comme référence.

LE PRÉSIDENT :

625 Ah, la carte sur la priorité, vous voulez dire.

M. GILLES BROCHU :

630 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

635 Parfait.

M. GILLES BROCHU :

640 La carte sur les milieux naturels. Donc déjà le ministère s'en inspire pour identifier ses certificats d'autorisation. Ça nécessite parfois des études plus poussées, plus détaillées parce que des fois, c'est plus microscopique, si je peux dire, déjà, les territoires, mais c'est déjà une référence utilisée.

645

LE PRÉSIDENT :

650 Parfait. Et dans le cadre, vous avez sûrement pris connaissance du plan de gestion de la plaine inondable, phase 1, qui a été déposé dans le cadre du dossier présent? Est-ce que vous avez pris connaissance de ce document?

M. ÉRIC PERREault :

655 Moi, c'est tout récent, là. Non, on n'a pas... d'ailleurs, je crois que ça appartient à la Société du parc industriel ces informations-là. Nous, on n'a pas...

LE PRÉSIDENT :

660 Parfait. Il est sur le site de la commission pour l'audience.

M. ÉRIC PERREault :

665 Ah! O.K.

LE PRÉSIDENT :

670 J'aimerais juste savoir, est-ce que vous avez été consultés pour l'élaboration, au moment de l'élaboration du plan de gestion de la plaine inondable qui a été déposé et approuvé par la MRC de Bécancour?

M. ÉRIC PERREault :

675 Pour ce plan-là, je ne crois pas. Par contre, pour l'élaboration de l'étude d'impact d'IFFCO, il y a quelqu'un de Genivar qui nous a appelés à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

680 Parfait. Et dans les mesures, pour conclure sur les milieux humides, dans les mesures que vous proposez, vous parlez de restauration. Est-ce que sur le territoire de votre Conseil régional de l'environnement, il y a eu de tels exercices de restauration qui ont été faits? Est-ce que vous pouvez développer un peu sur quel genre de restauration vous pensez quand vous avez parlé de restauration dans votre mémoire?

685

M. GILLES BROCHU :

Il y a la Baie-du-Febvre, notamment, où les activités de restauration.

M. ÉRIC PERREAULT :

690 Oui, c'est ça. Il y a à Baie- du-Febvre qu'il y a eu des activités de restauration de marais. Je
sais que dans des milieux humides qui sont arborescents, où est-ce qu'il y a eu de la coupe puis
tout ça, bon, on peut remettre en état un couvert végétal. Il peut avoir des aménagements
fauniques aussi pour favoriser la faune.

695 Moi, personnellement, je ne suis pas, disons, le leader du dossier Milieux naturels au CRE,
mais je sais que, en tout cas, il y a différentes choses qui peuvent être faites puis c'est juste une
recommandation qui a été faite dans le mémoire, dans une optique de zéro perte nette. C'est-à-
dire qu'on peut bien dire : on va compenser en protégeant des milieux qui sont déjà intègres,
700 mais ils sont déjà intègres, là. Je veux dire, c'est juste qu'on ajoute un plus parce qu'on les
protège peut-être, disons, à perpétuité idéalement, mais dans une optique de zéro perte nette, il
ne faut pas oublier qu'on peut aussi restaurer des milieux humides qui sont perturbés, puis ça, ça
l'a une valeur parce qu'on redonne une plus-value aux milieux humides.

M. GILLES BROCHU :

705 Il faut que vous sachiez que le processus en cours pour identifier justement, catégoriser les
milieux humides, selon leur niveau de priorité, est très avancé. Nous sommes aussi en
discussion avec les MRC puis les aménagistes, justement pour mieux concrétiser ces priorités-là
et mieux orienter les restaurations par la suite.

LE PRÉSIDENT :

715 Parfait. Merci. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

720 Oui. Alors, merci. Merci d'être venus ce soir, Messieurs. Dans votre mémoire à la page 13
vous dites :

*Le CRECQ doute que par le jeu du marché de carbone encadré par le système de
plafonnement et d'échange de droits d'émissions – le fameux SPEDE – l'on parvienne à
compenser suffisamment les impacts du projet sur le niveau d'émissions de GES au Québec.*

725 Est-ce que vous pourriez développer? Est-ce que vous considérez que l'outil qui est
proposé actuellement, c'est-à-dire la bourse carbone et les droits d'échange d'émissions ne
correspondraient pas aux objectifs qui pourraient être fixés pour l'implantation d'un projet comme
celui-là ou...

730 **M. ÉRIC PERREAULT :**

735 C'est principalement à cause de la pression que ça va mettre d'autoriser, disons, une série de projets qui s'en viennent – on parlait dans le mémoire de la Cimenterie McInnis en Gaspésie, mais il y a aussi tout ce qui s'en vient avec le Plan Nord, l'exploitation peut-être du pétrole québécois, et cetera. Là, à un moment donné, si on a un plafond d'émissions de GES, on va avoir de sérieux problèmes pour compenser tous ces gaz à effet de serre là qui vont résulter des projets qu'on va avoir autorisés.

740 Donc, nous, on a des doutes concernant l'efficacité pour rencontrer nos objectifs de 25 % de réduction d'ici 2020 de gaz à effet de serre. On a de sérieux doutes sur l'efficacité d'un système comme celui-là où est-ce que, dans le fond, on va compenser... est-ce qu'on va compenser en achetant des crédits carbone avec les autres États qui participent au système ailleurs qu'au Québec? Dans ce cas-là, si on fait juste compenser, on achète des droits d'émissions, le plafond est là quand même.

745 C'est qu'à un moment donné, on a de la difficulté à voir comment qu'on va arriver, par le simple jeu du marché du carbone qui ferait en sorte que, bon, si on a besoin d'acheter plus de droits d'émissions, ça va faire monter le prix des droits d'émissions puis là, ça va encourager les projets. En principe, c'est ça qu'on nous dit, c'est que ça va encourager la mise en place de
750 projets plus écologiques où est-ce qu'eux vont pouvoir vendre, ça va devenir payant de vendre des droits d'émissions, là. Mais encore là, est-ce que les droits d'émissions vont se transiger à un prix où est-ce que ça va être vraiment intéressant à ce point? En tout cas, c'est simplement... ça regarde mal, là. On a des doutes.

755 **M. GILLES BROCHU :**

760 C'est un outil qui est intéressant, mais qui pourrait être complémentaire aux mesures qui doivent être prises pour réduire les gaz à effet de serre. Et on parlait tantôt des milieux naturels, c'est comme si on disait : bon, bien, on détruit des milieux naturels, mais ce n'est pas grave, on va les compenser. Bien, à un moment donné, la compensation, il y a des limites, on ne peut pas tout compenser partout. Une fois que les milieux sont détruits, ils sont détruits. Donc, c'est la même chose pour les gaz à effet de serre, la même chose. C'est le même impact.

765 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci, Messieurs.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais reprendre le flambeau d'une ou deux questions.

M. GILLES BROCHU :

Merci beaucoup.

775

LE PRÉSIDENT :

Non, attendez un petit peu, j'ai encore deux, trois questions. Votre mémoire suscite beaucoup d'interrogation, donc je me permets d'allonger un peu la séance.

780

Dans votre première recommandation.

M. ÉRIC PERREAULT :

Oui?

785

LE PRÉSIDENT :

Vous faites état de :

790

« [...] le promoteur pourra entre autres établir une collaboration avec l'UQTR. La possibilité d'utiliser l'électricité pour produire de l'hydrogène par électrolyse... »

795

Pouvez-vous développer un peu sur cette recommandation? Est-ce que c'est pour vous viable? Est-ce que c'est dû, comme vous le dites, essentiellement aux surplus d'énergie hydroélectrique et de source hydroélectrique d'aujourd'hui?

M. GILLES BROCHU :

800

Bien, actuellement, il se fait des expériences au niveau de l'hydrogène. On sait, c'est une des sources d'énergie de l'avenir également. Et IFFCO ici pourrait peut-être en profiter pour s'associer à l'Institut pour justement faire avancer la connaissance et faire vraiment de la recherche appliquée avec une usine qui fonctionnerait ici.

805

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GILLES BROCHU :

810

Donc c'est ce sens-là que c'est une très belle opportunité autant pour l'Institut que pour IFFCO.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est l'ouverture d'une porte que vous voyez, là. Une fenêtre d'opportunité.

815

M. GILLES BROCHU :

Oui, parce qu'il faut passer à l'action, puis pour passer à l'action, il faut faire des expérimentations, puis là on a une belle opportunité à ce moment-là. On a juste le fleuve qui nous sépare puis il y a des connaissances là, puis ils sont à la recherche de projets concrets. IFFCO nous a montré aussi que c'est un promoteur qui est sensible à l'environnement et qui est prêt à prendre les mesures nécessaires. Ça serait vraiment, là, un geste concret.

820

Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose?

825

M. ÉRIC PERREault :

Oui. Juste par exemple, j'apprenais dans une revue cette semaine qu'à l'Université de Calgary, il y a des chercheurs qui ont développé un nouveau catalyseur pour l'électrolyse à base d'oxyde de fer, en fait de... bon. Puis avec ce catalyseur là, bien la cathode ou l'anode, en fait, avait une durée de vie plus longue puis ça faisait une réaction plus efficace.

830

Bon. Ça, ça en est de la recherche, en fait, mais c'est sûr qu'on n'a pas d'analyse de rentabilité à présenter pour l'hydrogène fabriqué à partir d'électrolyse. On a amené ça comme un exemple de ce qui pourrait être étudié et regardé comme option.

835

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

840

M. GILLES BROCHU :

C'est une règle de trois, au fond, dans le sens que l'Institut d'hydrogène justement veut développer des applications concrètes en hydrogène. On a une usine qui utilise majoritairement de l'hydrogène pour faire son exploitation, il y a peut-être moyen de faire un maillage intéressant.

845

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Peut-être une petite dernière question. Dans votre recommandation suivante, vous suggérez à IFFCO de mettre en place un fonds important destiné au financement d'initiatives pour la réduction et la dépendance aux énergies fossiles du Centre-du-Québec. Pouvez-vous

850

développer un peu? Pourquoi vous vous êtes limités à « important » et pas à 50 M\$ ou... Vous référez à quoi avec votre « important »?

855

M. GILLES BROCHU :

Je peux laisser Éric répondre, malgré que j'ai une opinion également.

860

M. ÉRIC PERREault :

Le fonds sera proportionnel, dans le fond, à l'effort que devra fournir IFFCO peut-être pour compenser ses gaz à effet de serre. On n'a pas avancé de chiffre comme tel parce que peut-être, en tout cas, peut-être qu'on n'a pas suffisamment approfondi la réflexion là-dessus, mais pour nous autres, c'est clair que ça devrait être proportionnel à l'effort qu'IFFCO devra faire pour compenser ses gaz à effet de serre.

865

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est légitime comme question. Moi, c'était plus pour comprendre s'il y avait quelque chose d'autre derrière.

870

M. GILLES BROCHU :

Non, on n'a pas de montant exact, mais ça peut être une belle compensation justement s'ils participent à ce fonds-là. L'ampleur est à déterminer puis également si c'est de l'argent ou de l'expertise technique ou si c'est des terrains. En tout cas, tout est discutable là-dessus, on est en train d'élaborer ça.

875

M. ÉRIC PERREault :

Justement, juste pour ajouter, c'est que je veux dire, le Centre-du-Québec, comme les autres régions du Québec, on est dans un processus de mobilisation présentement des intervenants, en fait, de tous les acteurs de la région pour arriver à un plan d'action pour diminuer notre dépendance au pétrole. Donc, c'est un aussi dans cette optique-là que ça été amené.

885

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Brochu, Monsieur Perreault, merci. Merci au Conseil pour le mémoire et votre intervention.

890

M. GILLES BROCHU :

895

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

900

J'appelle maintenant l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec, madame Geneviève Hardy, présidente, et monsieur Yves Hamelin, administrateur.

Bonsoir, Madame Hardy. Bonsoir, Monsieur Hamelin.

Mme GENEVIÈVE HARDY :

905

Bonsoir! Donc, je me présente Geneviève Hardy, présidente des Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec et directrice générale de Hardy Filtration; aussi présent, mon collègue monsieur Yves Hamelin, administrateur des Manufacturiers de la Mauricie et Centre-du-Québec, président du comité qui présente le mémoire et président directeur d'usine d'ARKEMA Canada. Aussi dans la salle, il y a le deuxième VP de l'Association, Monsieur Normand Beaulieu, et les administrateurs Monsieur Yves Lacroix de GL&V et Monsieur Pierre Boucher d'ExcelPro.

910

Messieurs les présidents, Monsieur le commissaire, Monsieur les analystes, je vous présente brièvement l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Notre mission est pour dynamiser, promouvoir et participer au développement de l'industrie manufacturière sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Elle rejoint près de 1 700 entreprises manufacturières.

915

Par notre vision stratégique, nous voulons créer un environnement pour maximiser la prospérité financière des entreprises manufacturières, contribuer à accroître leur développement durable et supporter le développement de nouveaux secteurs d'affaires.

920

Donc, nous menons à bien les objectifs de notre Association par l'entremise de quatre axes d'intervention : l'accroissement de la compétitivité, le développement de nouveaux marchés, le maintien d'un environnement propice à la concertation et réseautage et vigie et diffusion de l'information pertinente aux membres.

925

Notre Association contribue concrètement à l'essor de l'entreprise manufacturière. Les membres de la Corporation sont des délégués d'entreprises dont les activités siègent à la Mauricie et du Centre-du-Québec. À titre d'exemple, notre Association entretient des liens privilégiés avec l'UTQR, notamment, aux activités de Savoir-Partager et Savoir-Affaires, Mauricie Centre-du-Québec.

930

935 À la lumière de notre mission, vous êtes à même de constater que l'essor de l'industrie
manufacturière sur notre territoire se veut notre principale raison d'être. À cet effet, la venue de
l'entreprise IFFCO s'inscrit dans le cadre de notre vision stratégique et de notre axe de
développement.

Je cède donc la parole à Yves pour le propos du mémoire.

940 **M. YVES HAMELIN :**

Alors, évidemment, je vais balayer les éléments majeurs du mémoire. Je n'en ferai pas la
lecture, on l'a déposé et vous en avez une copie.

945 Alors, d'abord, on fait un bref clin d'œil au niveau du secteur manufacturier au Québec.
Alors, il y a trois études, je ne ferai pas la nomenclature et les références des études, mais
fondamentalement depuis dix ans, le PIB a été réduit de 7,3 % dans le secteur manufacturier et
on parle de 5,7 % de perte d'emplois.

950 Alors, à peu près toutes les études s'entendent sur un déclin d'à peu près 30 % du secteur
manufacturier dans les dix dernières années. Alors, évidemment, c'est un secteur économique
majeur. On parle de 88 % des exportations, 48 % de l'innovation et 25 % des emplois directs et
indirects.

955 On parle souvent de nouvelles tendances, des entreprises technologiques, les entreprises
de services, mais évidemment, ce n'est pas ça qui favorise la recherche et le développement,
l'innovation, la propriété intellectuelle et le développement des produits. Donc, une économie qui
reposerait uniquement sur la technologie et les services, ce n'est pas nécessairement ce qui est
960 viable à long terme au Québec. Et l'histoire confirme qu'il y a un risque important au recul
manufacturier, c'est que c'est difficilement récupérable. Évidemment, il y a des pays qui l'ont vécu
et toute la chaîne d'expérience se perd quand on recule au niveau manufacturier.

965 Évidemment, c'est un secteur essentiel, des emplois de qualité, je pense qu'on l'a entendu
assez souvent au niveau de la commission. Les salaires sont en moyenne 31 % plus élevés pour
les employés postsecondaires dans le secteur manufacturier; 18 % des employés sans diplôme
universitaire, donc des salaires supérieurs et on parle de 49 % des dépenses en recherche et
développement.

970 Évidemment, les démarches d'IFFCO depuis le début nous semblent très respectueuses et
transparentes. Évidemment, on a pris connaissance de l'ensemble de l'information, des bulletins,
des séances d'information. Ils font preuve d'un comportement très responsable et évidemment de
gestion du risque de haut niveau par l'entremise des scénarios de risque qu'ils ont communiqués
à la population.

975

L'autre élément qu'on a pris en considération, c'est le volet développement durable qui a été bien intégré à la démarche de l'entreprise IFFCO. Évidemment deux gestes significatifs : relocalisation du site pour toucher un peu moins la population et la consommation plus forte en électricité.

980

On a pris aussi connaissance de l'étude des GES qui a été faite sur les gaz à effet de serre de Ernst & Young, qui est validée par un comité d'experts, et qui confirme que comparé à la production d'IFFCO et même au marché de référence, on parle quand même d'une réduction de 30 % globalement de l'émission de gaz à effet de serre.

985

Et il y a aussi dans le projet IFFCO un produit dérivé, le FED, le fluide d'échappement diesel, qui est quand même important pour la réduction d'émissions polluantes.

990

Donc, dans le cadre de notre mémoire, on a aussi regardé des impacts un peu plus directs, pour la région, de la venue d'IFFCO. Évidemment, sans être des experts de la chaîne de valeur agroalimentaire, on pense que la venue d'une entreprise dans un domaine nouveau – d'abord, il y a la Coopérative fédérée qui va être distributeur – on pense que ça peut créer évidemment une chaîne de valeur importante au secteur manufacturier. On n'en est pas des experts, mais généralement, en aval et en amont, ça peut créer évidemment des opportunités intéressantes.

995

Évidemment, le secteur manufacturier a été fortement touché dans la région récemment. Il y a des gens qui l'ont mentionné alors Norsk Hydro, Aleris, REC Silicone, qui était annoncée, qui ne se présentera pas, la Belgo, Alcan, Rio Tinto qui s'est arrêtée en étude de pré faisabilité et récemment Gentilly II.

1000

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hamelin, peut-être juste déplacer un petit peu le micro plus proche de votre bouche, il semble qu'il y ait des problèmes. Oui, c'est bon.

1005

M. YVES HAMELIN :

Ça va être mieux comme ça?

1010

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1015

M. YVES HAMELIN :

1020 Merci beaucoup. Donc, c'est la possibilité de maintenir des emplois de haute qualité dans la région, parce qu'il y a des gens évidemment qui visent l'exode actuellement et ça serait intéressant de garder notre main-d'œuvre.

1025 Par rapport au parc industriel, évidemment, les synergies sont intéressantes et gratifiantes. On va valoriser nos infrastructures, et ça, ça va créer un effet d'entraînement par rapport à d'autres investisseurs potentiels; quand on améliore les infrastructures du parc, c'est un attrait pour les prochains investisseurs.

1030 Évidemment, depuis le début, la communauté des affaires, je pense, elle va y trouver son compte, les entreprises de toutes formes, de services, d'ingénierie, de bureautique et, et cetera, vont évidemment trouver preneur en termes de possibilité de faire des affaires.

1035 Évidemment, j'ai parlé un peu de la main-d'œuvre, donc on en a de qualité qui doit évidemment malheureusement vivre un exode. Ça serait intéressant de la conserver dans un ensemble de postes de haute qualité avec l'arrivée d'IFFCO.

1040 Le nouveau domaine d'expertise est intéressant aussi. Donc, des collaborations aux Centres de recherche collégial ou universitaire. C'est une nouvelle avenue, le fertilisant, l'urée, donc ça pourrait être intéressant dans l'avenir d'optimisation de cette entreprise-là, qu'il y ait des partenariats possibles.

1045 Donc, évidemment, on vous a listé un ensemble d'impacts positifs et je vais laisser notre présidente de l'Association faire une synthèse de ce qu'on a livré dans notre mémoire et évidemment soumettre la recommandation finale de notre Association.

Mme GENEVIÈVE HARDY :

1050 À la lumière de ce mémoire, je vais vous présenter plusieurs considérants. Donc, considérant la mission de l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec de dynamiser, promouvoir et participer au développement de l'industrie manufacturière sur les territoires de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

1055 Considérant la situation précaire du secteur manufacturier au Québec et dans la région, situation confirmée par de nombreux acteurs économiques et l'urgence de profiter de ces occasions de revigorer le secteur d'activités;

1055 Considérant le sérieux et la transparence de la compagnie IFFCO auprès de la communauté et du développement des affaires depuis son désir d'implantation et de ses efforts de développement durable;

1060 Considérant le potentiel de créer la chaîne de valeur agroalimentaire avec la venue d'une entreprise manufacturière dans ce domaine d'activité;

Considérant les impacts positifs de la venue d'IFFCO dans le domaine manufacturier local et les retombées économiques significatives;

1065 Considérant les impacts positifs sur la main d'œuvre;

Considérant les impacts positifs sur le développement de nouveaux domaines d'expertise au Québec;

1070 Considérant la force technologique du groupe IFFCO;

Considérant l'emplacement stratégique du site qui a été choisi, minimisant les risques industriels;

1075 Considérant l'impact négatif de refuser l'implantation de cette usine dans la région sur les futurs investisseurs étrangers intéressés à s'établir au Québec;

1080 Pour l'ensemble de ces considérants, l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec donne son appui formel au *Projet d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* par la compagnie d'IFFCO.

1085 En guise de conclusion, je tiens à remercier les membres du comité et aussi administrateurs des Manufacturiers : monsieur Yves Hamelin, d'ARKEMA; Donald Michaud de Graymont; Alexandre Marchand d'ExcelPro Électrique et Automatisation; Yves Lacroix de GL&V Fabrication; Éric Chevalier de Silicium Québec.

Merci pour votre écoute.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame, nous aurons quelques questions. Je vais vous adresser la première. C'est dans votre présentation de votre organisme. Vous soulignez que vous contribuez à accroître le développement durable des entreprises qui viendraient s'installer dans la région, c'est un peu comme ça que je l'interprète, pouvez-vous développer un peu sur comment vous contribuez à cet

1095 accroissement, développement durable des entreprises? Est-ce que vous avez des exemples
pour nous, juste pour nous mettre un peu une idée de ce que ça peut être?

Mme GENEVIÈVE HARDY :

1100 En fait, au niveau de nos activités ou de nos organisations, en fait, on promouvoit par la
sensibilisation, mais entre autres, je peux penser au conseil d'administration sur lequel on est, on
peut penser à Cascades qui sont sur notre conseil d'administration. Donc, on peut penser que
c'est une belle entreprise de la communauté pour le développement durable. Donc, c'est sûr qu'à
chaque fois qu'on peut faire le lien avec le développement durable, on essaie d'en parler et d'en
1105 promouvoir.

LE PRÉSIDENT :

1110 Vous en parlez et vous en faites la promotion, c'est dans ce sens-là que vous mettez
« accroître le développement durable de ces entreprises »?

M. YVES HAMELIN :

1115 Oui. Il y a peut-être un exemple que je peux partager. Dans le parc industriel de Bécancour,
il y a un projet sur la revalorisation des sous-produits.

LE PRÉSIDENT :

Sur quoi vous avez dit?

1120

M. YVES HAMELIN :

1125 Revalorisation des sous-produits. Donc, on travaille avec le Cégep Sorel-Tracy, il y a un
projet. Donc, l'inventaire a été fait dans l'ensemble des entreprises. Il y a de la synergie
d'échange possible parce que mon produit, moi, rejeté, peut être un produit intéressant pour
l'autre et je n'ai pas de doute qu'avec le comité des entreprises du parc de Bécancour, dont va
sûrement faire partie IFFCO, que cette synergie-là va être exploitée aussi avec un nouvel
arrivant.

1130

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Une autre petite question d'éclaircissement, je pense que c'est à la page 5, et c'est
relativement peu important quand vous allez entendre la question, vous parlez du comité de
citoyens du parc industriel de Bécancour; est-ce que vous référez au même comité que le comité

1135 consultatif de citoyens ou si c'est un autre comité qui regroupe tous les citoyens qui sont à l'intérieur du parc?

M. YVES HAMELIN :

1140 C'est-à-dire que le parc de Bécancour actuellement a un comité de citoyens actifs qui représente l'ensemble des entreprises du parc industriel de Bécancour dont ARKEMA, CEPESA et OLIN. Et, évidemment, ce comité de citoyens là est un comité actif, donc bien représentatif, et dans le cadre de la démarche d'IFFCO, ils sont venus présenter à notre comité de citoyens leur projet d'implantation.

1145

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on voulait juste être sûr que c'était le même comité parce que ce n'était pas la même appellation. Est-ce que vous avez une question, Monsieur Bergeron?

1150

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Oui. Alors, évidemment, vous devez savoir qu'un des enjeux du projet actuellement c'est son utilisation de gaz naturel et sa contribution éventuelle aux gaz à effet de serre. Une question que j'ai posée au Conseil régional de l'environnement : à titre d'association manufacturière, chez vous, est-ce que vous avez fait une réflexion quant à la bourse carbone? On aimerait avoir peut-être vos réflexions à ce sujet-là quant à l'outil qui est proposé quant à la gestion, en quelque sorte, des gaz à effet de serre au Québec?

1160

M. YVES HAMELIN :

C'est-à-dire que c'est un élément qui est assez nouveau, donc on n'a pas poussé la réflexion. On est conscient aussi que quelque part il y a des cibles à atteindre et à chaque fois qu'il y a un contributeur qui arrive et qui ajoute, il y aura des efforts à faire de façon stratégique.

1165

Moi, je pense qu'il y a une pensée qui est bien intégrée. Moi, je fais partie d'une association évidemment qui a ses lettres de noblesse au niveau de l'Association canadienne de l'industrie chimique pour la réduction des gaz à effet de serre. C'est commencé bien avant, je dirais, les pressions du gouvernement. Donc, je pense qu'il y a des beaux gestes qui se posent aussi, mais c'est évident qu'on demeure alertes parce que cette cible-là est importante, cette cible de 2020.

1170

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Mais le principe d'un droit d'échange avec une bourse carbone, est-ce que vous considérez, là, comparativement au Conseil régional de l'environnement qui doutait en quelque

1175

sorte de la performance de l'outil – lui, il dit : bon, bien, dans une certaine mesure, ça peut plafonner puis ça peut, à la limite, ne pas en arriver à atteindre les objectifs, comme outil?

M. YVES HAMELIN :

À la fin, la perspective d'échange, si la cible est atteinte c'est intéressant. Dans le sens que s'il y a des gens qui ont des crédits, donc ils en produisent moins parce qu'ils ont fait des efforts et qui les rendent disponibles. Moi, je pense que l'important, comme manufacturier, c'est que la cible à la fin soit atteinte.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Donc, vous êtes en principe d'accord avec le principe d'une bourse carbone.

M. YVES HAMELIN :

On n'est pas nécessairement contre. Ça peut être un principe, s'il est bien exploité, qui peut être intéressant.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

O.K. Un autre élément que vous soulevez dans votre mémoire, c'est évidemment le comportement responsable du promoteur, sa divulgation de son risque. Pour vous, comme association manufacturière, est-ce que vous considérez que le risque industriel est suffisamment connu de la part des citoyens puis ils peuvent éventuellement réagir en cas d'urgence?

M. YVES HAMELIN :

En tout cas, ils ont fait beaucoup d'efforts, c'est important. Et à partir du moment où on le communique à un comité de citoyens qui est représentatif des citoyens, bien, c'est aussi le rôle du relai du comité de citoyens de décider s'il faut aller à la population.

Beaucoup d'entreprises du parc de Bécancour ont fait cette communication au comité de citoyens qui a dit : vous n'avez pas à leur parler, vous ne leur touchez pas. Souvent il y a des risques, parce qu'évidemment on a un parc industriel parfait, une zone tampon incroyable dans le site industriel, donc moi, je pense qu'ils ont fait tous les efforts pour bien vulgariser cette information-là. Il appartiendra éventuellement au comité de citoyens de, évidemment, de bien suivre ce dossier-là et de bien le communiquer à la population.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

C'est un comité de citoyens de combien de personnes?

1220

M. YVES HAMELIN :

On est une douzaine de personnes. Donc, ils font quatre ou cinq réunions par année. Ils le font sur les emplacements industriels et ils gèrent leur agenda, les comptes rendus de réunions. Ils ont un président qui appartient à la population. Donc, c'est vraiment un comité de citoyens qui est représentatif et qui est complètement autonome.

1225

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Vous dites que la communication du risque est faite auprès du comité de citoyens et qu'ultimement, c'est le comité de citoyens qui fait le relai à l'ensemble de la population?

1230

M. YVES HAMELIN :

Tout à fait. Donc, qui a le loisir de décider que considérant qu'il n'y a aucun impact pour la population, qu'il n'y a pas nécessité de faire une communication. Donc, c'est leur rôle de représenter les citoyens

1235

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Merci.

1240

LE PRÉSIDENT :

Madame Hardy, Monsieur Hamelin, merci beaucoup pour votre présentation et merci à l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

1245

M. YVES HAMELIN :

Bienvenue.

1250

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant le Conseil patronal de l'environnement du Québec, madame Hélène Lauzon, qui en est la présidente, et madame Julie (sic) Lauzon.

1255

Bonsoir!

Mme HÉLÈNE LAUZON :

1260 Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire. Bonsoir, Messieurs les analystes. Merci de nous recevoir. Je suis accompagnée de monsieur Jules Lauzon.

LE PRÉSIDENT :

1265 Ah, ce n'est pas Julie.

Mme HÉLÈNE LAUZON :

1270 Nous n'avons aucun lien de parenté connu. Monsieur Lauzon est le directeur général de l'Association de l'industrie de la chimie, également membre de notre organisation et membre du conseil d'administration également.

LE PRÉSIDENT :

1275 Parfait. Juste avant que vous commenciez, Madame Lauzon, j'ai cru voir avec les intervenants précédents que notre sténotypiste est dans une espèce de sprint infernal. Donc, on va essayer de parler un peu plus lentement de façon à permettre à la traduction et à la sténotypiste de bien noter les propos.

M. JULES LAUZON :

1280 Est-ce qu'on aura plus de dix minutes?

LE PRÉSIDENT :

1285 Non, non, mais je suis sûr que vous êtes capables de bien faire. Allez-y, Madame Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON :

1290 Nous allons essayer de vous protéger, Madame. Donc, bonsoir, et juste brièvement vous dire, pour les gens dans la salle, puisque vous avez pris connaissance du mémoire aussi, mais que nous représentons le secteur d'affaires du Québec en environnement et développement durable. Nous faisons part des contributions et préoccupations des entreprises.

1295 Nous représentons des entreprises qui génèrent 280 000 emplois environ et affichent des revenus de l'ordre de 45 milliards de dollars.

1300 Donc, ce soir, nous voulons appuyer le projet, autant pour ses dimensions
environnementales qu'économiques et sociales. Bien sûr, nous aurons quelques nuances.
1305 Environnementales parce qu'il excède les normes applicables dans le domaine de
l'environnement, et nous reviendrons sur la question des gaz à effet de serre bien entendu, parce
qu'il permet de générer une expertise unique. Sur le plan économique, parce qu'il permet de
réduire nos importations, d'accroître notre indépendance en termes d'approvisionnement dans
l'engrais, mais aussi de contribuer à la vitalisation ou la revitalisation de Bécancour, et sur le plan
social, parce qu'il permet d'amener la contribution des communautés et également des
autochtones.

1310 Donc, pour ce soir, vous verrez que nous nous limiterons au volet environnemental et plus
particulièrement à la question des émissions de gaz à effet de serre.

1315 Pour une question de principe, nous avons choisi d'intervenir devant le BAPE.
Normalement, vous savez que le Conseil n'intervient pas pour un projet particulier, nous
intervenons dans le cadre d'audiences génériques. La raison pour laquelle nous souhaitons
intervenir ce soir, c'est pour une raison de principe; c'est-à-dire que si l'usine d'IFFCO n'est pas
1320 construite ici, elle le sera ailleurs dans le monde puisqu'il y a un besoin actuel et si elle est
construite ailleurs dans le monde, elle ne bénéficiera pas nécessairement de l'hydroélectricité
que nous avons ici, et nous sommes convaincus que si elle est construite ici, elle aura une
empreinte carbone supérieure ou inférieure... supérieure à la moyenne, ce que je voulais dire,
c'est positivement supérieure, mais aussi une technologie d'avant-garde, performante et en
amélioration continue avec une possibilité justement de développer une expertise.

1325 Donc, c'est pour cette raison que nous souhaitons ce soir appuyer le projet. C'est un projet,
comme un de nos prédécesseurs l'a dit, le Conseil régional de l'environnement, c'est une matière
première, le gaz naturel, qui est utilisée pour la fabrication de l'urée.

1330 Le promoteur a fait preuve d'innovation en choisissant de recourir à l'hydroélectricité pour
l'alimentation de tous les composés électriques ou les composés de machinerie et donc c'est,
selon l'étude, comme on l'a dit aussi, selon l'étude d'Ernst & Young, cette particularité de pouvoir
recourir à l'hydroélectricité permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'accroître
l'efficacité énergétique, mais aussi de réduire les émissions dans le cadre de transport, puisqu'on
réduirait considérablement bien sûr nos importations.

1335 Ce que je pense, ce sur quoi il faut insister, c'est justement sur le fait qu'il y a une demande
croissante d'engrais au niveau mondial et si nous ne construisons pas l'usine au Québec, elle
sera construite, comme je le mentionnais ailleurs, mais nous devons continuer à importer
considérablement. Le Québec importe une grande quantité d'urée, nos agriculteurs en ont un
grand besoin aussi. Donc, si nous ne la construisons pas ici, les émissions de gaz à effet de serre
se créeront ailleurs dans le monde.

1340 Alors, nous soulignons le fait que la problématique des émissions de gaz à effet de serre
est une problématique mondiale et que si nous importons l'urée plutôt que la fabriquer ici, nous
allons contribuer de toute façon au bilan négatif des émissions de gaz à effet de serre, alors que
si l'usine, elle est construite ici avec les technologies les plus performantes et que nous pouvons
également contribuer à développer une expertise de pointe, comme le Conseil régional de
1345 l'environnement l'a mentionné, si nous pouvons travailler en partenariat avec les universités ou
avec des groupes de recherche pour développer des expertises qui viseraient à réduire ou à
valoriser les gaz à effet de serre, alors nous serions non seulement à l'avant-garde, mais nous
pourrions aussi possiblement exporter cette expertise et ces connaissances.

1350 Donc, pour ces raisons, nous croyons qu'il s'agit d'un projet qui doit être appuyé et
implanté au Québec – avec le silence qui arrive au bon moment.

LE PRÉSIDENT :

1355 Merci. Monsieur Bergeron est-ce que vous avez une question.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Non, ça va.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, moi, j'aurais une question. À la page, attendez je cherche les numéros de page...
ah, attendez, ils sont en haut. À la page 3 de votre mémoire, vous avez une phrase qui mérite
pour moi un petit peu de compréhension, vous dites c'est :

1365 *« Le Conseil est d'avis que les efforts déployés par IFFCO Canada afin de limiter les
impacts environnementaux sont considérables, efficaces et suffisants.*

1370 On aurait aimé vous entendre sur les fondements de votre raisonnement pour cette
affirmation-là.

Mme HÉLÈNE LAUZON :

1375 Efficace. c'est la substitution pour certains équipements de l'utilisation de combustible
fossile par l'hydroélectricité; efficace également. Suffisant dans le sens qu'au stade de la
connaissance actuelle avec les innovateurs, puisqu'IFFCO, non seulement s'est engagée, mais à
débuté un processus de collaboration avec des innovateurs pour identifier des méthodes de
réduction ou de captation de gaz à effet de serre, au moment où on se parle, elle a pris ou elle a
mis en place ou pris toutes les mesures pour essayer de réduire autant que possible, et je pense

1380 qu'elle s'engage à accroître également ses mesures au fur et à mesure. C'est en ce sens que nous avons utilisé l'expression « suffisants ».

LE PRÉSIDENT :

1385 C'est bon.

M. JULES LAUZON :

1390 Si vous le permettez, je pourrais rajouter que l'objectif du Québec étant de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, on considère que 20 % c'est un objectif qui est extrêmement agressif et c'est un défi pour le secteur manufacturier. Ici, on a un promoteur qui, sans avoir de pression autre que d'améliorer son procédé, propose une usine qui est 30 % moins émettrice que ce qui se fait partout dans le monde. Ça fait que quand on parle d'un effort suffisant, c'est plus qu'un effort suffisant c'est un effort spectaculaire et exceptionnel.

1395

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous voulez référer essentiellement aux efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans cette affirmation-là.

1400

M. JULES LAUZON :

Exactement.

1405

LE PRÉSIDENT :

C'est les propos des deux, monsieur et madame Lauzon. C'est bien ce que je comprends. Oui, Monsieur Bergeron, allez-y.

1410

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1415

Bien, écoutez, vous me voyez peut-être venir. Vous parlez effectivement de gaz à effet de serre, est-ce que vous considérez que l'outil de la bourse carbone, je veux dire, va répondre aux objectifs que vous considérez ambitieux dans votre mémoire? Est-ce que vous considérez que c'est l'outil adéquat pour en arriver à atteindre les objectifs?

Mme HÉLÈNE LAUZON :

1420

C'est un excellent outil économique, c'est un excellent outil pour essayer d'inciter la réduction des émissions des émissions de gaz à effet de serre. La limite ou la préoccupation de

l'outil c'est à partir du moment où on souhaite atteindre un tel objectif aussi ambitieux, est-ce que ça équivaut à dire qu'on ne devrait plus avoir de nouvelles usines qui seraient consommatrices d'énergie fossile puisqu'elles pourraient éventuellement ne pas permettre d'atteindre la cible?

1425 Alors, c'est toute la question. C'est un marché efficace, mais peut-être qu'il faut essayer de réfléchir à la portée à long terme pour le Québec, si on ne peut obtenir de nouvelles usines ou encore les nouvelles usines vont devoir essayer de déployer les meilleurs efforts, les meilleures technologies possibles pour réduire leurs émissions ou encore les capter. Jules, tu veux sûrement ajouter?

1430 **M. JULES LAUZON :**

1435 Oui. L'achat de crédits, ça doit être une mesure temporaire. Une entreprise ne peut pas vivre longtemps sur des achats de crédits. Il faut que l'achat de crédits soit une mesure transitoire pour trouver une façon de réduire les émissions qui sont encore à un point où c'est possible de les réduire.

1440 Actuellement, en Californie, le dernier encan sur les crédits de carbone c'était de 12 \$ la tonne. À 12 \$ la tonne, c'est très tentant, pour une entreprise, d'acheter des crédits simplement, et d'arrêter son progrès au niveau de la réduction des gaz à effet de serre. Le but, ce n'est pas d'avoir un achat de crédits; le but c'est de développer, que l'achat de crédits donne un signal aux promoteurs, aux entreprises de faire des efforts pour trouver des nouvelles sources pour réduire leurs émissions.

1445 Actuellement, le coût pour réduire les émissions dans le secteur industriel, de façon générale ou dans mon secteur, c'est à peu près 100 \$ la tonne. Donc, les technologies actuellement pour réduire nos émissions nous coûteraient à peu près 100 \$ la tonne. Donc, les achats de crédits de carbone, ce n'est pas une mesure qu'il faut considérer comme étant un plus pour notre économie ou la protection de l'environnement. C'est une mesure transitoire et il faut regarder d'autres sources. Actuellement, la technologie, la meilleure technologie disponible et économiquement viable, c'est celle qui est proposée dans le projet qu'on a en étude aujourd'hui.

1455 Il y a quand même des sources, des pistes de solution intéressantes. Comme on a eu tantôt, l'hydrogène. L'hydrogène, effectivement, c'est un élément intéressant, surtout qu'à Trois-Rivières, il y a déjà une chaire qui s'occupe de l'hydrogène et on a même, à Bécancour, une usine qui fait l'électrolyse de l'eau salée pour faire des produits chlorés et qui a une quantité d'hydrogène importante qui sert au chauffage.

1460 On a aussi des entreprises qui veulent utiliser, à partir de l'électrolyse de l'eau, utiliser de l'hydrogène pour faire de la cogénération. Tout ça, c'est des sources ou des pistes qui peuvent

amener une réduction des émissions. Pas juste pour le promoteur d'aujourd'hui, mais dans le secteur industriel de façon générale.

1465 Donc, il ne faut pas se rabattre sur les crédits de carbone, il faut se rabattre sur les nouvelles technologies, des énergies renouvelables. On a, à Trois-Rivières, une chaire qui fait énormément de recherche et de développement sur les énergies renouvelables. Ils sont, j'ai
1470 justement ici le directeur de la chaire, Monsieur Barnabé, qui est professeur agrégé et responsable de la chaire, qui a pris connaissance du projet et qui probablement, demain, va venir donner son appui au projet, pour une très bonne raison; c'est qu'une entreprise comme IFFCO amène des nouvelles technologies et aussi, on l'a vu depuis le début de la présentation du projet, avec les commentaires de la communauté scientifique et de la communauté, le projet a évolué énormément depuis le début.

1475 Donc, on a un promoteur qui est prêt à proposer des changements, des changements qui représentent des sommes assez importantes au niveau de l'investissement, mais qui est ouvert aux commentaires, est ouvert aussi à continuer la recherche. Et pour une chaire comme celle de Trois-Rivières, c'est un élément qui est extrêmement important.

1480 On sait que le milieu universitaire est en recherche de certaines formes de... pas de subvention, mais de capitaux de recherche. Ça, des capitaux de recherche, ça existe, mais ce qu'on a besoin, je vous dis ce qu'on a de besoin parce que je suis aussi étudiant à l'Université de Trois-Rivières, ce qui est nécessaire dans le milieu universitaire et les milieux de recherche, c'est des entreprises qui sont prêtes à discuter de leurs problèmes avec des chercheurs, financer de la recherche et avoir au moins une recherche qui est appliquée.

1485 **Mme HÉLÈNE LAUZON :**

1490 Bien, je voulais seulement compléter également par... en ce moment, l'une des préoccupations des entreprises est la fuite de capitaux dans le cadre du marché du carbone, de crainte que nous n'ayons pas suffisamment de protocoles qui accepteraient la réduction ou des projets de réduction de gaz à effet de serre et nous encouragerions davantage les projets de réduction en Californie.

1495 Alors, si de tels projets, comme celui d'IFFCO, étaient éventuellement accordés, approuvés, eh bien peut-être que ça encouragerait la préparation et l'élaboration de protocoles pour favoriser le développement de projets de réduction de gaz à effet de serre. Donc, maintenir les capitaux au Québec.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. JULES LAUZON :

Peut-être un dernier commentaire sur les changements climatiques, si vous le permettez?

1505

LE PRÉSIDENT :

Court.

1510

M. JULES LAUZON :

Oui, très, très court. C'est un problème qui est mondial. C'est un problème qui est extrêmement sérieux. Il y a eu une référence justement à l'émission *Découverte* de dimanche passé. On ne peut pas passer à côté de la possibilité de réduire de 200 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre, juste parce qu'une usine vient s'installer ici et déplace la production plus polluante dans d'autres pays. Je pense que c'est un effort mondial. Nous, on a l'occasion, au Québec, d'être, encore là, un leader au niveau des gaz à effet de serre, c'est-à-dire de remplacer des productions qui sont plus polluantes par des productions qui sont moins polluantes, par notre savoir-faire et aussi nos ressources naturelles qui sont l'électricité.

1515

1520

On est dans une situation de surplus d'électricité, il faut absolument que des entreprises viennent s'installer ici, utilisent des énergies propres comme l'hydroélectricité pour transformer des biens et transformer des ressources naturelles en biens.

1525

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lauzon. Juste avant de vous remercier, vous avez dit : « Dans mon secteur, le coût serait comme 100 \$... »?

1530

M. JULES LAUZON :

Oui.

1535

LE PRÉSIDENT :

Et votre secteur c'est quoi?

1540

M. JULES LAUZON :

La chimie. Chimie et pétrochimie.

LE PRÉSIDENT :

1545 Chimie, pétrochimie. Parfait. Donc, Madame Lauzon, Monsieur Lauzon, merci beaucoup pour votre présentation et merci au Conseil patronal de l'environnement du Québec pour son mémoire.

1550 Nous allons entendre un dernier mémoire avant la pause. Je vais appeler le Regroupement des quatre coopératives du Centre-du-Québec et de la Mauricie, monsieur Richard Laroche et monsieur Mario Gagnon.

Bonsoir, Monsieur. Donnez-moi deux minutes, je vous en prie. Je vous écoute.

1555 **M. MARIO GAGNON :**

Alors, bonsoir! Mon nom est Mario Gagnon. Je suis directeur général de la Coop Agrivert et je suis accompagné de Monsieur Richard Laroche, qui est directeur général de deux coopératives, la Coop Covilac et la Coop de Parisville.

1560 Alors, bonsoir! Le mémoire qu'on vous présente aujourd'hui vous est soumis par quatre coopératives agricoles des régions Centre-du-Québec et de la Mauricie. Ces coopératives agricoles ont un chiffre d'affaires cumulé de 200 M\$ et elles appartiennent à des membres agriculteurs.

1565 Ces coopératives sont la Coop Parisville dont le siège social est situé à Parisville dans la MRC Bécancour; la Coop Covilac dont le siège social est situé à Baie-du-Febvre dans la MRC Nicolet Yamaska; la Coop Univert dont le siège social est situé à Saint-Narcisse et qui œuvre dans les MRC des Chenaux et Portneuf et la Coop Agrivert dont le siège social est à Saint-Bathélemy et qui œuvre dans les MRC d'Autray et de Maskinongé.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gagnon, vous ralentissez un peu le débit et c'est parfait.

1575 **M. MARIO GAGNON :**

Ah, d'accord. Chacune de ces coopératives est également membre du réseau La Coop, réseau dont fait partie la Coop fédérée.

1580 Enfin, chacune de notre coopérative possède un centre de mélange de fertilisants pour livrer aux producteurs les principaux engrais nécessaires pour la production de leurs cultures.

1585 Alors, les coopératives agricoles des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ont suivi avec intérêt, depuis quelques mois, l'avancement des travaux du projet de construction d'une usine d'engrais à Bécancour par IFFCO Canada.

1590 En tant que représentant de quelque 1 500 producteurs agricoles de ces deux régions, nos coopératives veulent manifester leur appui au projet d'IFFCO Canada de construire une usine d'engrais azoté à Bécancour.

1595 Ce projet aurait des retombées positives pour nos membres producteurs agricoles et pour la région également, car il répond à notre avis aux trois piliers de développement durable, soit le pilier économique, environnemental et social.

1600 De plus, nous avons pu constater qu'IFFCO Canada s'appuyait sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* pour réaliser son projet et prendre également ses dix engagements en matière de développement durable, renforçant ainsi notre conviction que l'entreprise réalisera son projet de façon responsable, notamment, en maintenant, comme il le fait depuis le début du projet, un dialogue ouvert avec le milieu d'accueil.

1605 Au plan économique, actuellement l'urée consommée au Québec est produite ailleurs dans le monde. La venue d'IFFCO Canada ferait passer le Québec d'importateur à exportateur, un avantage économique pour l'agriculture, mais aussi pour l'économie québécoise dans son ensemble.

1610 Du point de vue agricole, premièrement l'urée est un engrais essentiel à la production des grains. Au printemps, les producteurs disposent d'une très courte période de temps pour parfaire leurs semis. Alors, l'accès à cet intrant est essentiel et l'urée constitue l'engrais le plus utilisé par nos membres.

1615 Il est à noter que nous utilisons l'approche des plans agroenvironnementaux de fertilisation, communément appelé des PAEF, recommandés par des agronomes pour privilégier l'utilisation d'engrais organiques en premier avant de compléter avec des engrais minéraux. Cela assure une utilisation sécuritaire des produits pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement.

Deuxièmement, l'approvisionnement fiable à des engrais de qualité est primordial pour les agriculteurs québécois et, par conséquent, pour la souveraineté alimentaire du Québec.

1620 L'établissement d'une usine au Québec nous garantirait l'accès à cet intrant stratégique au Québec. Cela nous placerait également à l'abri des soubresauts économiques, politiques et sociaux des pays d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient tel que l'Égypte, par exemple, desquels nous importons présentement 100 % de notre urée.

1625 Troisièmement, si l'usine se réalise, la Coop fédérée devient le fournisseur officiel de l'urée
produite par IFFCO Canada auprès de notre réseau.

1630 En tant que coopérative membre du réseau La Coop, la diversification de ses activités et
l'implication des producteurs dans un autre maillon de la chaîne de valeur permettront, à terme,
de générer de nouvelles sources de revenus et potentiellement se traduire en ristournes
supplémentaires pour nos membres agriculteurs.

1635 D'un point de vue régional, nous croyons que la création de nouveaux emplois spécialisés
à l'usine d'IFFCO Canada, soit environ 1 000 emplois durant la construction et 250 emplois
permanents une fois l'exploitation en marche, sera bénéfique pour l'emploi dans une région qui
en a grandement besoin. Également, nous souhaitons soutenir nos communautés et encourager
leur vitalité économique, deux valeurs qui sont très importantes pour nos coopératives et le
réseau La Coop.

1640 Pour les deux autres volets, je vais passer la parole à mon confrère, monsieur Richard
Laroche.

M. RICHARD LAROCHE :

1645 Bonsoir. Concernant l'acceptabilité environnementale.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Nous réalisons que l'opération... »

1650 **Fin du mémoire.**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1655 Merci, Messieurs. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1660 Après vous.

LE PRÉSIDENT :

1665 Merci. En fait, j'ai juste une seule petite question pour vous. Est-ce que vos coopératives
ont déjà eu un problème d'approvisionnement en urée, soit en quantité soit en qualité? Parce que

vous dites que vous serez moins à la merci des soubresauts des autres entreprises qui viennent d'Égypte ou d'ailleurs, est-ce que vous avez déjà vécu historiquement ce problème?

M. RICHARD LAROCHE :

Effectivement, oui. C'est arrivé à quelques occasions, pas nécessairement, pas toujours au niveau de l'urée, mais ça peut être au niveau du phosphore, potasse ou autre, mais on sait que de plus en plus, avec les enjeux qui se passent au niveau international, soit des enjeux au niveau de l'énergie, soit des conflits qui peuvent arriver, bien, on est susceptible d'être à risque à ce niveau-là.

Le fait d'avoir une usine qui serait ici au Québec, bien, c'est bien sûr qu'au niveau transport, au niveau approvisionnement, ce serait beaucoup plus sécurisant, beaucoup plus équilibré au niveau de l'approvisionnement d'urée au niveau même nord-américain et puis l'Est du Canada, puis toute la région du Québec.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends de votre réponse que c'est arrivé avec d'autres intrants, mais avec l'urée c'est déjà arrivé ou ce n'est jamais arrivé avec l'urée, à votre connaissance? Pour vos coopératives a vous?

M. RICHARD LAROCHE :

Pour nos coopératives, non.

LE PRÉSIDENT :

Non, jamais.

M. MARIO GAGNON :

Non, ce n'est jamais arrivé. Par contre, tout dépendant de la saison, parce qu'on ne peut pas tout entreposer les fertilisants qu'on a besoin ici au Québec. Donc, on peut en entreposer une certaine quantité tôt en saison. Comme, exemple, cet automne, avant la fermeture de la voie maritime et ensuite de ça, bien, là, les prochains bateaux qui vont nous ravitailler c'est au printemps. Alors, si le printemps est très hâtif, par exemple, il se peut justement qu'on soit en rupture de stock.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ce n'est pas arrivé à ce jour. Vous avez été prévenant.

1710

M. MARIO GAGNON :

Non, pas dans l'urée.

1715

LE PRÉSIDENT :

Vous gérez bien vos stocks.

M. MARIO GAGNON :

1720

On gère bien nos stocks ou du moins la nature est pour nous.

LE PRÉSIDENT :

1725

Parfait. Monsieur Bergeron avez-vous une question?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1730

Oui. Complémentaire à celle de mon président. Hypothétiquement, s'il y avait pénurie d'urée, quelle serait la conséquence au niveau de la production agricole ou des agriculteurs au Québec?

M. RICHARD LAROCHE :

1735

Bien, on sait que l'urée, c'est un peu l'énergie pour faire croître la plante, donc c'est certain qu'en quelque part dans le temps, hypothétiquement, on n'aurait plus d'urée, la productivité des plantes serait beaucoup moins grande, entre autres dans le maïs, ça en prend beaucoup. Donc, ça pourrait limiter la quantité puis la production.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1740

Vous qui êtes sur le terrain, l'urée, c'est quoi à peu près la proportion de l'utilisation de l'urée en production agricole versus les autres intrants qui peuvent être utilisés? Vous êtes sur le terrain, vous devez avoir une idée assez précise?

1745

M. MARIO GAGNON :

Oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

En termes de pourcentage, là?

M. MARIO GAGNON :

C'est 25 %. Au Québec, c'est 400 000 tonnes, grosso modo, de fertilisant qui est utilisé dont 100 000 tonnes d'urée. 90 à 100 000 tonnes.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Comparativement aux autres intrants azotés qui sont utilisés en agriculture?

M. MARIO GAGNON :

En moyenne, je vous dirais que c'est environ 60 %. L'autre, l'ammonitrate et ensuite de ça il y a la solution 32, par exemple, qui est très utilisée. C'est environ 50 %. Je vous dirais que c'est probablement 50 % de l'azote.

LE PRÉSIDENT :

Aidez-nous. La solution 32?

M. MARIO GAGNON :

La solution 32, c'est 32 % d'azote, c'est une solution qui est liquide.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour votre présentation et merci à vos quatre coopératives pour la présentation du mémoire.

La commission va maintenant prendre un 15 minutes de pause. Chers internautes soyez des nôtres à 20 h 48, Mesdame et Messieurs également.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1790

Je vous en prie, nous reprenons. J'invite maintenant le Groupe Orvert représenté par Madame Claudette Boulanger, présidente.

Je vous en prie, Madame.

1795

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Bonsoir, Monsieur!

1800

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. C'est à vous.

1805

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Alors, je vous ai déposé un mémoire au moment prévu, mais finalement, j'ai fait des retouches, ce n'était pas suffisamment à mon goût, mais pas dans le fond, juste dans la forme, en fait. Et comme j'ai soumis un tableau, par contre, j'ai ajouté la description du tableau pour une meilleure compréhension.

1810

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, vous savez que vous pouvez déposer une correction de votre mémoire.

1815

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui, on m'a proposé de le déposer. En rentrant ce soir, je vais faire ça comme un addenda.

1820

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1825

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

En date d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Excellent, Madame. Nous vous écoutons.

1830 **Mme CLAUDETTE BOULANGER :**

1835 Merci. La première partie de l'audience publique du BAPE pour le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* étant terminée, Groupe Orvert veut faire connaître ses préoccupations et exprimer ses commentaires et suggestions sur le projet d'usine de production d'urée à Bécancour.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Le Groupe ORVERT est une entreprise... »

1840 **Fin de la phrase à la page 4 : « [...] d'un partenariat stratégique.**

1845 Compte tenu que l'acceptabilité sociale du *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* n'est pas au rendez-vous vu l'émission importantes de gaz à effet de serre; vu l'utilisation de gaz naturel fourni par Gaz Métro dont on ne peut connaître la provenance vu son statut de distributeur exclusif; vu des éléments de sécurité aléatoire dans un environnement déjà à haut risque, vu la présence de l'usine nucléaire Gentilly et autres bombes potentielles à proximité du fleuve Saint-Laurent; vu la proximité d'une grande région agricole sensible; vu le nombre élevé d'emplois temporaires seulement; vu la lourdeur des infrastructures à mettre en place; et vu la répercussion potentielle sur le milieu naturel, Groupe Orvert ne peut souscrire à un tel projet et demande au BAPE de refuser l'autorisation de l'implantation de ce projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour.

1855 Le modèle Orvert de croissance dématérialisé. Cette image, que je vous ai soumise comme un tableau sur fond de mandala, se veut une illustration de la suggestion faite au gouvernement et à IFFCO Canada d'un modèle de développement conforme au développement durable souhaité par Groupe Orvert.

1860 Le caractère innovant du projet proposé par Orvert nécessite une approche stratégique innovante, c'est-à-dire de défier les règles standards qui régissent les normes fiscales et économiques qui habituellement sont les pierres angulaires des plans stratégiques de développement. Je précise qu'il ne faut pas ignorer ces normes, mais bien de les intégrer à une vision globale de développement durable.

1865 Bien que le terme développement durable fasse de plus en plus partie de notre vocabulaire et que les gouvernements ont établi des politiques pour encadrer cette vision du développement, je dois faire ici quelques précisions.

En effet, lesdites politiques ne s'attardent pas au fait que les trois sphères de développement social, environnemental et économique sont indissociables; c'est-à-dire de garder

1870 en tête qu'il faut considérer que les trois sphères sont toujours interreliées et non indépendantes
l'une envers les autres. Le graphique 1 démontre bien cette interrelation.

1875 Donc, l'analyse de la viabilité du projet Orvert doit toujours se trouver au centre dans la
zone durable, sans qu'une sphère domine les deux autres. Ce projet proposé comme un projet
de société dont tous les acteurs de la société québécoise seront appelés à la collaboration. Le
principal défi que Groupe Orvert aura suite à la réalisation de son plan stratégique de
développement sera de mobiliser les communautés locales, les investisseurs, les fonctionnaires
et les politiciens que cette vision de développement est viable et rentable, malgré son approche
innovatrice.

1880 Il existe un discours et une stratégie pour mobiliser ces acteurs locaux, régionaux et
provinciaux. Pour ce faire, un changement de paradigme est proposé par le Groupe Orvert, soit
l'intégration du discours « écologie, économie, société », selon une méthode de mise en œuvre
innovante.

1885 Penser différemment veut dire tout changer dans la façon de construire la connaissance.
Un nouveau paradigme ne peut se construire que sur la base d'une nouvelle culture. Le Groupe
Orvert se veut une organisation résiliente qui, par définition, est positive, créative, focalisée,
flexible, organisée, proactive et qui malgré tout, dans l'action, réussit à maintenir un très haut
niveau de productivité et de qualité.

1890 Le triangle Orvert; le développement durable qui englobe les aspects environnementaux,
sociaux et économiques est au cœur de la démarche du Groupe Orvert, comme elle est au cœur
de la démarche du BAPE.

1895 Positionnés au centre de la pyramide vibratoire du nombre trois, les cercles concentriques
du triple bilan se métamorphosent en triangle Orvert avec à sa base le 1 de la potentialité et le 2
de la synchronicité, et à son sommet, le 3 de l'intelligence. Donc, revoir toujours le fameux
modèle de croissance dématérialisée.

1900 La potentialité sociale s'exprime par une prise de parole ouverte et officielle – PO – par la
voie des arts, pour une gestion du changement de société.

1905 La synchronicité économique fait référence à des mouvements qui se passent dans un
même temps, tel que le retour à l'agriculture dite biologique versus le retrait d'une agriculture
qualifiée de chimique.

Alors que l'intelligence de la pensée créatrice est symbolisée par l'arbre de vie comme
élément de reconstruction de nos grands écosystèmes forestiers menés à mal depuis trop

1910

longtemps. Et ce, pour un développement dynamique des régions en circuit court, pour un partage de la richesse par un changement individuel et collectif.

Merci.

1915

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Boulanger. J'aurais quelques questions pour vous.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1920

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1925

Dans votre projet, il y a l'idée de chanvre. Est-ce que vous avez idée de la quantité de carbone qu'un hectare de chanvre peut capter?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1930

Quand j'ai fait le calcul pour certains de mes documents de présentation, c'est le même calcul qu'on fait pour la captation de gaz à effet de serre par le maïs ou tout autres plantes, et sur les superficies en agricultures au Québec, en incluant les terres laissées en jachère, on parle d'une possibilité de captation de 22 millions de tonnes, donc 22 mégatonnes de gaz à effet de serre annuellement. Et ça, c'est en comptant une rotation des cultures avec le chanvre. On ne parle pas de monoculture.

1935

LE PRÉSIDENT :

1940

O.K. Et puis juste pour le chanvre, à l'hectare, vous pouvez nous dire le taux d'assimilation de carbone?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1945

À l'hectare, je ne m'en souviens plus.

LE PRÉSIDENT :

1950

Oui, à l'hectare. Ou si jamais vous l'avez, vous pouvez nous la communiquer, cette information?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui, oui, j'ai tout ça. J'ai tout ça dans une page, un résumé d'une seule page, je vais vous la transmettre.

1955

LE PRÉSIDENT :

Et si je comprends bien, votre idée c'est comme une association – et vous me corrigez si j'ai tort, évidemment – c'est un regroupement des producteurs existants puisque c'est la somme des terres agricoles québécoises qui me semble concernée?

1960

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui.

1965

LE PRÉSIDENT :

Où chacun avec sa culture serait en quelque sorte un capteur de CO₂, c'est ça?

1970

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui. Pour faire court, il s'agit de proposer à l'ensemble des agriculteurs, le chanvre comme plante de rotation, qui fait deux, trois choses en même temps. Ça nettoie les sols, ça tire les éléments riches du sol vers le haut, en même temps, ça capte des grandes quantités de gaz à effet de serre annuellement, et en même temps, ça apporte une culture qui apporte un rendement financier intéressant.

1975

Et donc à tous les niveaux, c'est intéressant pour l'intégration de cette plante-là en agriculture. D'autre part, comme c'est une plante qu'on dit de... bon, le terme va vouloir m'échapper... adventice. C'est une plante adventice, ce qui veut dire que la culture du chanvre dans les terres en jachère, par exemple, prépare les sols suffisamment pour que ça permette tout de suite l'année suivante de cultiver du blé, par exemple, qui demande tout de même des terres plus raffinées. Et donc, on veut absolument... on a comme intention de récupérer, avec la collaboration des agriculteurs bien sûr, les terres en jachère pour que l'ensemble des terres agricoles soit en action et soit profitable pour le Québec.

1985

L'agriculture en ce moment, depuis quelques années, même les gros agriculteurs me disent que l'agriculture est au bord de la faillite au Québec. Alors, qu'est-ce qu'on attend, alors qu'on a cette occasion, de non seulement rendre l'agriculture plus performante, mais que le Québec soit proactif dans le fait d'avoir un bilan écologique souhaitable. Et dans ce sens-là, ça

1990

répond tout à fait au désir d'une agriculture qu'on appelle de... bon, j'ai oublié le terme encore, multifonctionnelle.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Qui prend en compte l'occupation du territoire et la dynamisation des régions et la rentabilité économique de l'agriculture, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et quand j'ai lu votre mémoire, je vous donne mon impression directe, je lisais puis je me disais : vous offrez vos services à IFFCO. En fait, vous l'invitez à aller vous rencontrer pour discuter et vous pensez que vous avez un projet intéressant...

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez en discuter, j'en conviens bien, et quand je suis arrivé avec votre position, votre position est opposée au projet. Est-ce que je dois comprendre que si IFFCO était carbo neutre, vous seriez favorable?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Pas nécessairement entièrement, dans le sens que je comprends la position d'IFFCO, même si moi, pour les raisons que j'ai nommées là, je trouve qu'ils peuvent et doivent faire mieux. Je veux les amener à faire mieux. Je les invite à faire mieux.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

2035 Et dans ce sens-là, on peut très bien travailler ensemble, je crois – parce qu'on a des affinités, d'autre part, parce qu'on a eu quelques conversations déjà et qu'on continue à se rencontrer –, pour arriver à quelque chose qui est plus grand que ce qui est offert en ce moment.

2040 Même si leur utilisation d'engrais chimique, excusez l'expression, mais on se comprend, est pour pallier au manque qui pourrait arriver d'utilisation de fertilisants verts, parce qu'ils le font déjà, nous leur proposons de travailler avec nous, parce qu'on peut faire mieux et que l'agriculture pourrait avancer dans le futur vers une agriculture vraiment biologique. Et parce que nous préparons ce projet depuis 35 ans, c'est sûr qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail qui a été fait, et que nous avons trouvé les chercheurs avec qui nous croyons être sur la bonne piste pour arriver à nos fins, et que, ma foi, même du côté d'IFFCO, on me dit que ça serait le pactole de trouver l'engrais biologique qui fait qu'on peut lâcher des éléments qui brûlent les sols, qui pénètrent jusqu'aux nappes phréatiques, et cetera.

2050 Donc, c'est audacieux, mais je crois qu'ils sont prêts à répondre à des négociations dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est bon.

2055 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2060 Alors, Madame Boulanger, vous nous parlez en quelque sorte d'une démarche globale avec un objectif éventuel d'un minimum de 10 mégatonnes qui seraient captées éventuellement. Plus spécifiquement pour le projet IFFCO, le promoteur a évalué, lui, ses émissions à approximativement 575 000 tonnes par année de gaz à effet de serre.

2065 Est-ce que vous avez fait le calcul des superficies qui seraient correspondantes, en quelque sorte, pour répondre aux besoins de fixation carbone de ce qui serait émis éventuellement par l'entreprise IFFCO?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

2070 Non, je n'ai pas fait ce calcul-là spécifiquement, mais il peut être fait. Je vous le transmettrai.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2075 S'il vous plaît. Puis un deuxième élément, vous avez soulevé dans votre mémoire le développement et l'utilisation d'un charbon biologique qui pourrait être utilisé comme intrant naturel dans la production agricole industrielle. Est-ce que vous pourriez développer s'il vous plaît?

2080 **Mme CLAUDETTE BOULANGER :**

Oui, mais je vais tâcher de le faire le moins possible parce qu'évidemment, c'est une recherche très pointue que nous sommes à faire, nous sommes arrivés à comprendre comment y arriver, et c'est là où on parle d'un engrais biologique azoté, capteur d'azote, qui serait, selon 2085 même les gens d'IFFCO, le pactole. Et donc, s'ils acceptent qu'on soit partenaire dans ce développement-là, bien ma foi, on irait vers quelque chose de vraiment très intéressant pour l'environnement sur l'ensemble de la planète.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2090 Je vous remercie, Madame Boulanger.

LE PRÉSIDENT :

2095 Merci, Madame Boulanger. Merci au Groupe Orvert pour son mémoire.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

2100 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant Madame Joyce Renaud, citoyenne. Bonsoir, Madame Renaud.

2105 **Mme JOYCE RENAUD :**

Bonsoir, Monsieur le président et Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2110 La parole est à vous.

Mme JOYCE RENAUD :

2115

Bon. Après avoir entendu toutes ces personnes avec des raisonnements incroyables, alors je suis un peu intimidée, mais je vais faire de mon mieux.

LE PRÉSIDENT :

2120

Je suis convaincu que vous allez bien faire.

Mme JOYCE RENAUD :

2125

Oui. O.K. Alors je vais retrouver mes papiers. J'ai entendu beaucoup parler d'économie, surtout d'emplois ce soir, ce qui est tout à fait louable, O.K.? Pour notre région, on en a grandement besoin.

2130

Par contre, si vous avez lu le rapport du GIEC, tout récemment – moi, je l'ai seulement feuilleté très, très rapidement et d'autres données scientifiques –, il semblerait, et je vais citer Hervé Kempf :

2135

« La planète Terre connaît en ce moment même la sixième crise d'extinction des espèces vivantes qui lui soit advenu depuis que la vie, il y a trois milliards d'années, a commencé à transformer sa surface minérale. »

2140

Et Michel Loreau, qui a déjà été professeur d'écologie à l'Université McGill de Montréal et qui avait présidé le comité scientifique de Diversitas, Programme international sur la biodiversité, avait aussi dit :

2145

« Les vertèbres et les plantes – Le taux d'extinction est une centaine de fois plus élevé que ce qu'il était en moyenne dans les temps géologiques en dehors des crises d'extinction massive (...). Ce n'est rien par rapport à ce qui est prévu : ce taux va s'accélérer et être de l'ordre de 10 000 fois plus élevé que le taux géologique. »

2150

Alors je veux bien qu'on s'assoie, qu'on réfléchisse et qu'on mette en place des dynamiques pour vraiment changer le cours des choses, mais il va falloir qu'on fasse vite. Vous le savez sans doute que les océans contiennent en ce moment énormément de quantités de CO₂ et elles peuvent les cracher subitement et on ne sera même pas au courant quand ça va arriver, ça va être une boîte à surprise. Et ça s'en vient, on ne sait pas quand. Et le fait de trop prendre de temps risque de nous placer dans une situation on ne peut plus précaire.

Selon Hervé Kempf encore, il dit :

2155 « *Le climat pourrait se dérégler brutalement, trop vite pour que l'action humaine puisse*
2160 *corriger le déséquilibre.* »

Alors, moi, je trouve que le temps est vraiment pressant.

2160 Tout à l'heure, j'ai entendu parler de gaz à émission de serre, de gaz à effet de serre,
plutôt, de compenser par rapport à d'autres pays où on fabriquerait l'urée. Moi, selon mon optique
à moi, zéro émission de gaz à effet de serre, ce sont les meilleures émissions de gaz à effet de
2165 serre. Peut-être qu'on ne peut pas y arriver totalement, mais il faut réellement viser vers le bas. Et
je crois que tout les projets qui sont possibles, les projets de petits paysans dans les pays en voie
de développement qui se sont arrachés ou détachés des énergies fossiles qui leur ont été quand
même imposées, ont des projets merveilleux et même ici au Québec, j'en suis convaincue. Ça
c'est ce volet-là.

2170 L'autre volet aussi, c'est que gaz naturel – et je vais revenir là-dessus encore – ça inclut
fort probablement le gaz de schiste. Nous savons tous, en tout cas, que notre territoire a été et
est sous prospection gazière, même ici. On est sous prospection gazière et ce n'est pas parce
qu'on n'entend pas parler des gaz de schiste en ce moment qu'il ne se passe rien.

2175 Il est aussi écrit que... excusez-moi, je dois me retrouver dans mes papiers. Bon, qu'il y
aura un pic pétrolier. On ne sait pas dans combien d'années. Je ne citerai pas le nom de la
compagnie dans le livre que j'ai lu, mais elle a dit vers 2025, peut-être un peu après, peut-être un
peu avant, en tout cas ça va arriver. Et semble-t-il que le gaz va suivre dans les 10-15 années par
après. Alors, moi, ma question c'est que si le coût de l'urée va dépendre du coût du gaz et que
2180 les aliments qui vont pousser avec ça vont augmenter, alors ça sert à quoi tout ça, quand il est
possible, la nature nous donne beaucoup de possibilités pour transformer les gaz à effet de serre,
pour faire pousser les choses différemment, pourquoi aller dans les engrais azotés? Ça, c'est
pour une chose.

2185 Au début, j'avais entendu à quelques reprises les représentants d'IFFCO et les autres
acteurs ici présents ce soir parler de la volonté ou le désir, même si cela est impossible à 100 %,
de nourrir l'humanité. O.K.? Il y a un problème ici; c'est que dans mes recherches, j'ai trouvé sur
le FAO, un rapport qui s'appelle *Save Food 2011*. Il se gaspillerait chaque année 1,3 milliard de
tonnes de nourriture, depuis le champ jusqu'à l'assiette.

2190 Pourquoi est-ce qu'on n'investit pas là-dedans surtout? Dans les pays en voie de
développement comme en Inde, la perte maximale se produit dans les champs lors du transport,
avant même l'exportation ou l'arrivée en ville à cause de la chaleur, les routes et tout le reste.
Pourquoi ne pas investir là-dedans? On en créerait de l'emploi et on préserverait la productivité et
2195 les terres au lieu d'aller dépenser et saboter encore d'autres terres agricoles par des usages
abusifs.

2200 Ici, en Occident, on pourrait sauver, au niveau de l'éducation et de tout le reste, et on pourrait manger toute la nourriture qu'on a, la donner aux banques alimentaires. Juste pour votre information, dans les banques alimentaires présentement, chaque mois, globalement, on dessert un 1 800 000 demandes en aide alimentaire. Et là-dedans, il y a énormément de familles avec enfants. Et pourtant, on cherche à produire plus. La nourriture que la nature nous donne est gaspillée, le tiers, en grande partie le tiers, on pourrait nourrir probablement une bonne partie de l'humanité avec ça. Pourquoi ne pas investir là-dedans au lieu d'aller investir dans les choses d'hydrocarbure? Ça, c'est un point auquel je tiens énormément.

2205 Le gaz de schiste, comme j'ai dit, les oléoducs, tout ça, ça sommeille, mais il y en a qui sont plus mouvementés en ce moment que d'autres, mais on est en train de transformer le Québec, la terre, d'ailleurs, en tableau de Monopoly. Au lieu de faire bon usage des terres et des choses qu'elle nous donne, on cherche à l'exploiter encore plus sauvagement qu'avant.

2210 Je sais que j'avais d'autres choses à faire, mais je suis un peu nerveuse. Je ne me retrouve plus.

LE PRÉSIDENT :

2215 Vous faites bien ça. Il vous reste à peu près trois-quatre minutes.

Mme JOYCE RENAUD :

2220 Ah, il m'en reste encore? O.K., attendez un peu. Ah, oui. Juste un autre exemple. C'est qu'apparemment, le déficit, comment on appelle ça, le jour de dépassement agricole, écologique plutôt, O.K.? En 1993, on était rendu à un déficit au mois d'octobre. En 2003, ça commençait en septembre et on est en 2013, puis ça a commencé au mois d'août. Les océans pleins de CO₂, les dépassements écologiques, dates de dépassement écologique et tout le reste, il me semble qu'on ne devrait plus vouloir entamer des choses à moitié, mais aller à fond dans les choses.

2225 Je suis d'accord avec IFFCO de vouloir produire des engrais pour sa population, mais il y a énormément de paysans, là-bas, qui commettent le suicide parce que cette révolution verte dont on a parlé a eu ses bienfaits, mais on quand même appris, après plusieurs décennies, que produire, produire, produire, produire, il restera toujours les pauvres si c'est mal géré. Où est la logique là-dedans?

LE PRÉSIDENT :

2235 Merci, Madame Renaud.

Mme JOYCE RENAUD :

Merci.

2240

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez des questions?

2245

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Pas de question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2250

Votre mémoire était très claire pour la commission. Donc, nous n'avons pas de question pour vous. Vous avez très bien fait ça.

Mme JOYCE RENAUD :

2255

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2260

Merci.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Merci, Madame.

2265

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant Monsieur Marc Brullemans. Bonsoir, Monsieur.

2270

M. MARC BRULLEMANS :

Bonsoir. Un petit rappel des événements. Le 1er août 2012, sous l'ancien gouvernement, est publié un décret confirmant le rôle d'Investissement Québec dans le projet d'IFFCO Canada. Un montant de 5 M\$ apparaît, mais on ne connaît rien des conditions exigées à l'entreprise IFFCO.

2275

Le 31 août, environ un mois plus tard, la nouvelle apparaît dans le journal *Les Affaires*. Le 9 octobre, confirmation du projet et les journaux titrent : *1,3 milliard de dollars et 300 emplois*.

2280 Le lendemain 10 octobre, j'ai fait parvenir une lettre au Nouvelliste qui fut publiée et dont je reprends quelques paragraphes :

2285 *Qu'en est-il de cette nouvelle usine de fabrication d'urée de Bécancour? Que peut-on en dire? Certes, IFFCO apportera quelque 300 emplois et cela semble être le fin mot, comme si homosapiens avait entièrement cédé la place à homolabore, mais encore. L'urée fertilisant génère des gaz à effet de serre lors de sa production, mais il se dégrade dans les champs en ammoniac et en CO₂ et indirectement en oxyde d'azote, grevant encore plus le bilan des GES.*

2290 *Une question se pose : de quel pourcentage les émissions québécoises de GES seront-elles affectées par ce projet? On peut certes invoquer les moindres coûts de transport et une sécurité de l'approvisionnement, mais il est à espérer que quelqu'un quelque part effectue le juste bilan. L'on mentionne aussi, sans étude d'impact, que l'usine sera sécuritaire comme une raffinerie apprenait-on hier matin. Je veux dire au mois d'octobre 2012.*

2295 *À écouter les propos de certains de nos élus et des représentants des chambres de commerce, j'ai la pénible impression de me trouver en plein 19^e siècle, dans ce siècle dit du charbon ou au milieu du 20^e où la grande entreprise, l'usine, le gigantisme constituaient l'indice du progrès humain. Comment, en 2012, en plein basculement climatique, peut-on se réjouir de la construction d'une méga usine, sans se questionner sur le coût environnemental des matériaux et de l'énergie requis pour sa construction, sans se questionner sur les risques des produits intermédiaires, ni sur les rejets et les résidus, ni sur le bilan des gaz à effet de serre.*

2305 Le 18 mars 2013, après quelques consultations, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale décide de ne pas tenir d'évaluation environnementale. Je cite : « *L'Agence est satisfaite, car le projet n'entraînera que des effets environnementaux mineurs qui seront gérés de façon adéquate par le promoteur.* » Qui dit vrai? Un citoyen qui ne connaît rien ou peu au dossier ou une Agence canadienne environnementale ayant du personnel, une structure et des moyens?

2310 Premier point que je désire aborder : la consommation de gaz naturel. Si l'usine a un rendement de 100 %, la quantité de gaz naturel requise sera de l'ordre d'un demi-milliard de mètres cubes. Si l'usine a un rendement global de 50 %, on a besoin du double, un milliard de mètres cubes.

2315 Les valeurs fournies dans les documents d'IFFCO varient entre 0,7 et 1,1 milliard de mètres cubes. À la lumière de ces chiffres, on peut percevoir que l'usine aurait une efficacité globale entre 50 et 75 %. Rien de bien extraordinaire. Mais si l'on prend la durée de vie de l'usine, 30 ans, nous obtenons une consommation d'environ 30 milliards de mètres cubes. Que

2320 représente cette quantité de gaz? 30 milliards de mètres cubes c'est environ six fois la consommation annuelle du Québec en entier. C'est aussi 4 millions de ménages québécois qui se chauffent et prennent des bains pendant cinq ans. C'est beaucoup d'énergie. D'un autre côté, vers 2020, il se brûlera cette même quantité de gaz pour extraire le pétrole lourd des sables bitumineux en une seule année.

2325 Il s'agit d'une seule usine, mais son impact sur la demande en gaz naturel est significatif. Il était même question d'ajouter une conduite principale au réseau de Gaz Métro pour l'alimenter. Cette demande, toutefois, n'affectera pas le prix du gaz à l'échelle du continent. Mais je crains quand même qu'elle puisse affecter nos politiques budgétaires ici au Québec.

2330 Pour les 30 prochaines années, le prix du gaz est prévu augmenter entre 4 et 8 \$ le gigajoule, peut-être même atteindre les 10 \$. Convertis en mètre cube, ces prix correspondent à 15 cents et 35 cents respectivement. Pour 30 milliards de mètres cubes, cela donne un prix coûtant entre 4,5 et 11 milliards de dollars, minimum.

2335 Question : allons-nous, comme ailleurs sur la planète, subventionner l'industrie en réduisant substantiellement le prix du gaz naturel qu'elle paie? Nous pourrions ainsi devoir absorber une somme pouvant atteindre 5 milliards de dollars, par exemple. On n'attire pas les mouches avec le vinaigre, comme on dit souvent, et par contre, on est bien loin des demandes des étudiants du printemps 2012.

2340 Sur le plan environnemental, il faut comprendre aussi que 30 milliards de mètres cubes de gaz naturel, c'est au minimum 20 milliards de mètres cubes de gaz issus de la fracturation qu'on appelle ici gaz de schiste. Ce sont donc des milliers de puits qu'il faudra forer et fracturer pour nourrir l'usine. Globalement, c'est environ 10 % de toutes les réserves en gaz naturel du Québec qui partirait en fumée si, d'aventure, le Québec allait de l'avant avec les hydrocarbures. 10 % de nos réserves pour une seule usine d'engrais chimique.

2350 Second point : les émissions de gaz à effet de serre. Selon les estimés des grands fabricants d'urée, on retrouve des valeurs de 7,9, 4,4 et 4,7 tonnes d'équivalents en CO₂ de gaz à effet de serre émis par tonne d'urée fabriquée, transportée et épandue dans les champs. Donc, on tient compte du cycle de vie au complet. Si on prend une valeur intermédiaire de 5 tonnes d'équivalents CO₂, nous obtenons alors une émission annuelle de gaz à effet de serre provoquée par l'usine de 7,2 mégatonnes. En supposant que seule la moitié de l'engrais produit est épandue au Québec, nous aurons un bilan qui serait de l'ordre de 3,9 mégatonnes.

2355 Puisque les dernières émissions qui sont reconnues en 2009 au Québec sont de 82 mégatonnes, on peut escompter un bond possible des émissions de l'ordre de 5 %. Si la quantité d'urée utilisée au Québec, malgré la venue de cette usine, n'augmentait pas, l'augmentation de GES pourrait être de l'ordre de 1,5 % ce qui n'est tout de même pas négligeable.

2360 Dans les documents de présentation d'IFFCO Canada, il est écrit que les émissions de GES devraient représenter moins de 1 % des émissions totales de la province du Québec.

2365 Il est intéressant, sur ce point, de mentionner que l'imposition d'une taxe carbone de 100 \$ la tonne ferait en sorte qu'IFFCO et ses partenaires seraient tenus de défrayer une somme comprise entre 125 et 700 millions de dollars par année, rendant ainsi le projet économiquement non viable, du moins sur ces bases actuelles.

2370 Nous avons malheureusement appris il y a quelques jours que des droits d'émissions auraient déjà été accordés par le ministère de l'Environnement. Monsieur Nolet disait il y a un mois à propos d'IFFCO : « On n'a pas de portrait précis, mais on peut quand même avec la nature du type d'émissions qu'ils ont, ils devraient recevoir autour de 80 % en droits gratuits, donc ils devraient acheter l'équivalent d'à peu près 20 % de leurs besoins. » On parle de leurs émissions en gaz à effet de serre.

2375 Donc, si je résume, non seulement le citoyen risque de subventionner le gaz utilisé pour produire de l'engrais, mais il verrait ce même pollueur ne payer qu'une petite proportion de ce qu'il devrait payer pour ses émissions de gaz à effet de serre.

2380 Avec la somme 1,2 milliard de dollars pour la construction de l'usine, ça commence à faire cher pour chaque emploi.

2385 Dans l'étude d'Ernst & Young, on pose que l'empreinte carbone du gaz naturel américain est de 9,3 kilos par gigajoule. Pour quelqu'un qui est familier du domaine, ce 9,3 kilos ne tient pas la route. Si l'on fait varier cette empreinte de 9 à 50 kilos par gigajoule, valeur plus raisonnable et en concordance avec la dernière étude qui a été déposée à l'ÉES sur le gaz de schiste, cela nous amène à une augmentation de l'empreinte carbone pour l'usine de 157 000 tonnes, ce qui augmente significativement le bilan annoncé par IFFCO.

2390 Sans vraiment de justification, IFFCO estime que les émissions seront de 0,41 tonne d'équivalents CO₂ par tonne d'urée produite. Davis et Haglund en 1999 prirent, quant à eux, une valeur de 1,85 tonne et cette valeur fut reprise par Ecolnvent 2.0 en 2007. C'est une base de données pour évaluer les empreintes carbonées. Ledgard arrive, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, à une valeur de 0,73 tonne.

2395 Bref, IFFCO nous a présenté qu'un bout du problème : la combustion du gaz pour les chaudières. L'étude d'Ernst & Young, quant à elle, dans son analyse du cycle de vie tient compte d'un peu plus et elle arrive à 0,73 tonne d'équivalents CO₂ par tonne d'urée produite. Mais si l'on tient compte de la provenance du gaz, de la construction de l'usine, nous arriverions à une valeur plus élevée. Voilà pourquoi j'ai toujours critiqué la valeur de 0,36 tonne donnée par IFFCO.

2400

Et nous ne tenons pas compte du plus important : l'épandage de cette urée dans les champs, que ces champs soient québécois, indiens ou autres. Avec la hausse des températures, des pluies soudaines et torrentielles plus fréquentes, nous allons nous retrouver avec des libérations importantes de protoxyde d'azote et cela ne fera qu'accroître encore plus l'effet de serre.

2405

Depuis 1980, la concentration dans l'atmosphère de protoxyde d'azote est passée de 300 à 325 parties par milliard et cela continue sans fléchir. De cela, on n'en a pas entendu parler lors du BAPE.

2410

Lors de ma demande du BAPE, il était dit que de nombreux spécialistes auraient avantage à éclairer le BAPE et la population et surtout celle d'un spécialiste du cycle de l'azote capable à la fois de comprendre le devenir de l'urée dans les champs, mais aussi de situer l'importance des émissions de protoxyde d'azote dans le contexte de lutte aux changements climatiques.

2415

Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question des GES. J'espère encore que cela va être fait avant la décision du ministre.

2420

Bien que les émissions de méthane et de protoxyde d'azote soient mal comptabilisées, on leur attribut déjà respectivement une contribution à l'effet de serre égale à 30 et 10 % de celui du CO₂, donc 40 % à eux deux.

2425

En conclusion, je crois dommageable pour la région et pour le Québec en général l'implantation de cette usine d'urée. Les Québécois et les citoyens de Bécancour, en particulier, aspirent à des emplois véritablement verts et à une nouvelle façon de penser l'avenir. Le temps semble s'accélérer et l'avenir est par conséquent plus près que jamais.

2430

Plutôt que de poursuivre le modèle de la culture intensive, pourquoi ne pas développer la permaculture? Il est courant de mentionner les quatre R : réduire, réutiliser, recycler, récupérer, mais nous oublions souvent le cinquième R, le plus important, celui qui se trouve au-dessus de la pyramide; ce cinquième R c'est : refuser.

Une seule question demeure : avons-nous réellement besoin de cette usine d'urée?

Merci.

2435

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bergeron?

2440

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2445 Oui, peut-être une question de compréhension. Dans votre présentation, vous faites référence à une taxe carbone à 100 \$ donc qui générerait en quelque sorte des compensations à payer entre 100 et 700 millions par année. Est-ce que vous faites référence spécifiquement au système de bourse carbone que le gouvernement du Québec instaure?

M. MARC BRULLEMANS :

2450 Non, pas du tout. Je fais mention de cette valeur de 100 \$ la tonne de carbone parce que dans certains pays, il a été déjà question, dans certaines juridictions, d'un taux qui pouvait même aller jusqu'à 150 \$ la tonne de carbone et je me dis qu'au niveau mondial, si les scientifiques convainquent vraiment les politiciens d'agir rapidement, donc à partir de 2015 2017, eh bien, il serait vraiment imaginable qu'une taxe de cette hauteur-là soit, je dirais, implantée à l'échelle
2455 planétaire. Et ce faisant, eh bien d'investir pour 2018 dans une usine d'urée, bien, je juge que ce n'est pas raisonnable.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2460 Merci.

M. MARC BRULLEMANS :

2465 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2470 Nous vous remercions pour votre présentation. Le document est clair, la commission doit faire, revoir un peu ces calculs elle-même, c'est un document substantiel que vous avez déposé.

M. MARC BRULLEMANS :

2475 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2480 Merci beaucoup. Cela termine les mémoires que nous avons reçus avant la tenue de cette audience. Nous avons quelques personnes qui se sont inscrites pour un témoignage, trois témoignages, présentation verbale.

Je répète la règle pour ces témoignages, c'est une présentation de cinq minutes. Au besoin, il y aura un échange et il est possible qu'il n'y ait pas d'échange si votre propos est clair.

2485 Donc, j'inviterais Monsieur Dominique Bouchard s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Bouchard.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

2490 Bonsoir, Messieurs les commissaires. Ce soir, je prends ce petit temps accordé pour pouvoir parler en tant que citoyen. Durant cette commission-là, j'ai pris la parole avec différents chapeaux et j'aimerais mettre le chapeau du simple citoyen qui a été lui-même producteur biologique ici au Québec.

2495 Pourquoi je veux le faire, c'est que je veux mettre en contexte tout ce qu'on a entendu auprès de cette commission au sujet de l'agriculture. Pourquoi que je dis ça, c'est que j'ai moi-même grandi et été partenaire de la plus grosse ferme biologique en production laitière au Québec. Quand je dis la plus grosse, on parle de 200 têtes production laitière avec une capacité de production 600 000 litres par année et avec des cultures de 300 hectares en fourrage et des cultures aussi de 100 hectares de céréales.

2500 Je vous dis ça juste pour vous donner un ordre de grandeur, qui vient égaler même ceux de la moyenne des fermes au Québec. Et tout ça, ce qu'on appelle, avec un sol résiduel de 53 %, ce qui veut dire un bénéfice net, après toutes les dépenses et immobilisations, à 53 % et avec un investissement de 1 M\$ en capital depuis les dix dernières années.

2505 Pourquoi je vous mets ça, c'est que quand on a entendu parlé des gens de la Fédérée ou du ministère de l'Agriculture quand qu'ils nous parlaient du modèle agricole, il faut savoir que toutes les données ont été faites par rapport au modèle agricole québécois. Ce que je veux dire c'est les principes au niveau environnemental, bon, on a parlé beaucoup de l'environnement, 2510 l'utilisation de l'urée ici au Québec, mais il faut savoir qu'au Québec, on a les « légiférations » agroalimentaires les plus sévères au monde.

2515 Donc, l'utilisation de l'urée qui va être faite partout dans le monde, parce que le projet d'IFFCO a très clairement dit que ça va être beaucoup de l'exportation. On va être importateur, on va être l'exportateur. Donc, plus de 60 %, 70 % de l'urée – excusez si je parle vite, je viens de m'en apercevoir – qui va être utilisée ne sera pas utilisée selon les principes, les PAEF, avec toutes les affaires, mais bien selon un principe d'agriculture dite industrielle intensive avec peu et même, là, pas de réglementation au niveau de l'utilisation de l'urée.

2520 Alors ça, c'est la mise en contexte que je voulais faire.

2525 Suite à ça aussi, il faut savoir aussi que – pourquoi j’amène ce contexte mondialisé? C’est tout simplement que le projet d’IFFCO se dit lui-même qu’il doit répondre à une demande mondiale au niveau alimentaire. Beaucoup de mes prédécesseurs ont parlé que pour soutenir une sécurité alimentaire au niveau mondial, ce n’est pas par une agriculture dite intensive et industrielle que ça va se passer.

2530 L’Organisation mondiale au niveau de l’agriculture et l’alimentation à travers ses différents rapports a bien spécifié que les enjeux au niveau de la sécurité alimentaire au niveau mondial, qu’il y a quatre facteurs. Les quatre facteurs c’est un problème d’accessibilité à une nourriture. Madame Renaud l’a bien dit que beaucoup de nourriture est jetée avant de se rendre à la table.

2535 Aussi quand on parle d’accessibilité, on parle aussi d’une accessibilité économique. Quand on parle d’utilisation d’engrais chimique ou d’engrais d’urée, on parle aussi d’une agriculture dans une industrie agricole où que l’objectif, c’est un objectif économique. Donc les intrants agricoles sont sujets à l’offre et la demande. Les productions agricoles, on parle le maïs, le soya, le blé sont sujets à l’offre et la demande et toute la chaîne alimentaire est assujettie à l’offre et la demande; ce qui veut dire que le paysan dans n’importe quel pays, s’il n’a pas l’argent ou la valeur monétaire pour acquérir cette nourriture-là mondialisée, ne peut pas l’acquérir. Donc c’est une question d’accessibilité.

2540 Le problème c’est un problème aussi d’équité. On a un paradoxe ici qu’en Amérique du Nord, on a des épidémies, pardon, d’obésité à cause d’une nourriture trop riche et trop concentrée, tandis que les pays pauvres qui ont de la difficulté à se nourrir. Donc, quand on parle d’une équité, il faudrait que la calorie qui est produite soit redistribuée également sur la planète.

2550 Un point majeur : les changements climatiques est le point majeur pour la sécurité alimentaire pour l’avenir. La solution que la FAO suggère pour contrer justement ces changements climatiques au niveau de l’agriculture, c’est de se tourner vers des agricultures dites résilientes aux changements climatiques. Ce qui veut dire, se tourner vers des petites cultures où que les effets de ce qu’on appelle des pluies torrentielles ou des sécheresses extrêmes ont peu d’impacts. Parce qu’on parle bien souvent des cultures biologiques à petite échelle ou qu’on utilise des plantes du terroir.

2555 Pourquoi que je dis ça? C’est parce que quand on utilise l’urée, le monsieur de la Coop fédérée l’a bien dit tout à l’heure, c’est principalement sur des grandes cultures de maïs et soya. Il faut savoir que le maïs-soya sont les deux principales cultures mondialisées. Donc, si on continue à pousser cette culture-là de maïs-soya, c’est des cultures qui sont très vulnérables aux changements climatiques dû à leur qualité de sol. Pourquoi je dis qualité de sol, c’est parce que vu que c’est des cultures intensives, il y a une minéralisation des sols qui fait que le sol est capable de moins supporter les changements climatiques. Qu’on parle d’inondation, donc s’il y a une inondation, il y a du ruissellement du lavement des sols ou une désertification.

2565 Et le dernier point qui est créé aussi, puis ça, c'est un point de vue social, c'est la perte de
contrôle des moyens de production par le paysan. L'amendement des cultures industrielles fait
que le paysan ou l'agriculteur, même ici au Québec, perdent leurs moyens de production. Ce qui
veut dire que, je prends un exemple, quand on avait nos agricultures de subsistance ici au
Québec, l'agriculteur possédait son intrant agricole qui était son fumier, possédait les techniques
pour le mettre dans le champ.

2570 Maintenant avec nos recommandations d'experts dits les agronomes, qu'est-ce qu'on fait?
C'est on enlève cette possibilité-là et on leur dit après : mets de l'urée, mets de l'engrais, mets ça.
Oui, on se dit qu'on a des PAEF ici, on leur donne ça. Mais je suis curieux de savoir pourquoi, ici,
au mois d'octobre, vous vous promenez dans les champs ici au Québec et ça sent le fumier, le
purin à plein nez. Simplement pourquoi? Parce que le fumier est resté dans les fosses et qu'ils
2575 doivent s'en débarrasser avant les dates limites.

Donc, quand on me parle de gestion efficace de fumier, c'est totalement faux parce qu'on
déborde de fumier ici au Québec.

2580 Donc, ça vient un peu résumer mon opinion par rapport à l'utilisation d'urée dans son
contexte.

LE PRÉSIDENT :

2585 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Bouchard. Est-ce que vous avez une question,
Monsieur Bergeron.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2590 Pas de question, Monsieur le président.

PRÉSIDENT :

2595 Merci pour votre témoignage. Merci beaucoup. J'invite maintenant le Parti Vert du Québec,
avec Madame Laurence Requilé comme porte-parole.

Mme LAURENCE REQUILÉ :

2600 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

Mme LAURENCE REQUILÉ :

2605

Bonsoir. Bien, juste en tant que citoyenne, je voudrais dire que je suis en parfait accord avec les derniers intervenants et intervenantes qui ont parlé précédemment. Donc c'est ça, je veux juste apporter un petit point de vue politique à la question d'IFFCO.

2610

Donc, suite à notre questionnement initial concernant les émissions totales de GES et aux réponses incomplètes et non satisfaisantes qui ont été données, cela démontre pour nous la faiblesse même du projet, c'est-à-dire l'utilisation d'énergies fossiles pour la production d'intrants agricoles chimiques. Et comme on vient de le dire, bien, c'est fait à l'état naturel normalement.

2615

Donc en tant que parti politique écologiste, nous voulons dénoncer devant cette audience publique environnementale les incohérences des orientations politiques des différents ministères ou organismes gouvernementaux.

2620

Premièrement, un des partenaires financiers d'IFFCO Canada est Investissement Québec c'est-à-dire un organisme gouvernemental qui utilise des fonds publics, donc notre argent.

2625

Deuxièmement, ce même gouvernement veut, à travers son plan énergétique, réduire les gaz à effet de serre de 25 %. Il veut développer et promouvoir les énergies alternatives, donc la biométhanisation, l'éolien, photovoltaïque et tout ça et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

2630

Troisièmement, d'ici 2020, le gouvernement interdira l'enfouissement et valorisera l'utilisation des matières organiques avec, pour conséquence, une augmentation de l'accessibilité à de la matière organique disponible comme intrant agricole, du compost, et/ou de l'énergie, le biogaz.

2635

Quatrièmement, dans la nouvelle politique agroalimentaire, le gouvernement veut promouvoir le biologique.

2640

Suite à tous ces faits, comment pouvons-nous accepter que d'un côté l'argent public finance une industrie à forte production de gaz à effet de serre pour produire un intrant agricole et d'un autre côté, que ce même gouvernement utilise les fonds publics pour promouvoir un développement durable par une meilleure gestion d'une ressource énergétique et une valorisation des matières résiduelles? Pour nous, ça ne fait pas de sens.

Selon nous, ce projet n'a pas sa raison d'être dans le contexte actuel. On a parlé des changements climatiques et, de plus, nous savons qu'il existe d'autres solutions pour répondre aux besoins alimentaires. Je pense que Madame Renaud en a parlé.

2645 Le Parti Vert est conscient que le BAPE a seulement un pouvoir de recommandation et que c'est au gouvernement que reviendra la décision finale d'aller ou non de l'avant avec ce projet.

2650 Nous sommes également conscients que les partis au pouvoir ont un intérêt politique à aller de l'avant avec ce projet, suite à la fermeture de Gentilly dans la région. Nous voudrions cependant appeler les décideurs socioéconomiques de la MRC de Bécancour à profiter de ce momentum pour créer un nouveau paradigme de développement économique réellement basé sur le développement durable, en mettant en valeur les technologies vertes, en devenant ainsi des créateurs d'emplois de l'avenir.

2655 Ne fermons pas encore une fois la porte qui s'ouvre à nous pour aller vers un vrai changement.

LE PRÉSIDENT :

2660 Merci, Madame Réquillé. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2665 Votre prédécesseur faisait mention qu'on était déjà en surplus de matières organiques. Vous nous avez fait mention des objectifs en matière de gestion de matières résiduelles, considérez-vous que l'ensemble des matières organiques qui seraient disponibles avec ces intrants-là permettrait de répondre à tous les besoins de l'agriculture?

Mme LAURENCE REQUILLÉ :

2670 Tous, je ne sais pas, mais je veux dire, je peux essayer de faire des recherches, là. Mais c'est sûr que je veux dire, c'est prévu dans les plans gouvernementaux, je veux dire. Bientôt, on ne peut plus enfouir le carton, le papier puis tout ça, puis d'ici 2020 c'est vraiment prévu par la loi qu'on va devoir ne plus enfouir ces matières organiques là. Donc, c'est vraiment de la matière qui va être encore plus disponible, donc c'est sûr qu'on va avoir un surplus par rapport à maintenant. 2675 Donc, je ne sais pas ça va être quoi, je veux dire, le calcul. Je peux faire des recherches et vous donner une réponse.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2680 Si vous avez un début de réponse, bien, ce serait apprécié, je vous remercie.

Mme LAURENCE REQUILLÉ :

2685 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci Madame Requilé, merci au Parti Vert du Québec pour son intervention. J'invite maintenant Madame Diane Nourri, s'il vous plaît.

2690

Bonsoir Madame. Vous êtes citoyenne.

Mme DIANE NOURY :

2695

Oui, je suis citoyenne. Je fais aussi partie d'un comité qui s'appelle *En Vert et pour tous*. J'ai une constatation. On continue dans la même voie; on utilise des gaz fossiles, le gaz naturel, les gaz de schiste s'en viennent, et on continue à émettre des gaz à effet de serre de plus en plus. On en a entendu beaucoup parler ce soir, on a vu *Découverte* dimanche.

2700

Vraiment, moi, je pense qu'il faut s'enligner autrement puis ce n'est pas en faisant de l'urée avec du gaz naturel, du mercure et des produits; ça prend du mercure pour faire ça là, O.K. Alors, je crois ça et je dis et je demande : pourquoi est-ce qu'on ne met pas l'argent puis l'énergie tout de suite pour utiliser les autres ressources qui existent? On a parlé, bon, en tout cas, la proposition c'est produire des engrais naturels avec les rejets agricoles, les rejets humains, les résidus alimentaires, les rejets de la biomasse.

2705

On faisait ça, dans l'ancien temps, c'est ce que les gens faisaient, ils utilisaient le fumier des vaches. Mais aujourd'hui ce qui se fait, comme par exemple à Saint-Hyacinthe, on utilise les rejets humains, les rejets d'égouts et on peut en faire des engrais, on peut en faire des granules, on peut en faire du biométhane et on peut utiliser tout ça sans aller chercher des gaz fossiles.

2710

À Stockholm, en Suède, c'est une ville où est-ce qu'il y a 800 000 habitants et dans cette ville-là, on n'utilise aucun gaz fossile, zéro gaz fossile. Alors, eux autres, ce qu'ils font c'est qu'ils utilisent des rejets alimentaires pour faire du compost, de l'engrais puis du biométhane. Ils utilisent les rejets humains pour faire du biométhane. Ils font de l'électricité avec ça. Les véhicules fonctionnent à l'électricité.

2715

Les rejets non réutilisables sont incinérés et ça sert à chauffer l'eau. L'eau qui va chauffer les habitations à l'intérieur. Alors, il y a plein de possibilités. Personnellement, j'écoute beaucoup d'émissions qui nous... puis je regarde aussi sur internet toutes les possibilités qu'on a de commencer dès maintenant à diminuer notre utilisation des gaz fossiles, ce qu'on ne fait pas.

2720

Et puis si on embarque avec IFFCO, bien là, on va encore encore continuer dans la même voie. Puis quand je dis ça à des gens qui sont dans des entreprises, beaucoup de gens, on nous dit : « Ah, on n'est pas rendu là. On n'est pas encore rendu là. »

2725

2730 Alors, si on n'est pas rendu là maintenant, je crois qu'on ne se rendra jamais parce que la nature nous parle. On le sait qu'il y a énormément de changements climatiques et si ça ne change pas les décisions des décideurs, bien, je me demande quand est-ce que ça va se faire. Parce que vraiment, c'est évident.

2735 Donc, la conclusion c'est ça. Et puis en écoutant tout à l'heure, j'ai fait ma petite conclusion personnelle : on va produire de l'engrais avec du gaz naturel et puis ça, c'est pour engraisser les terres agricoles pour produire les aliments; et après ça on va avoir besoin de plus de gaz; si on en manque, on va aller chercher des gaz de schiste, alors on va polluer nos terres agricoles qu'on a voulu faire pousser mieux. C'est juste une petite réflexion.

2740 Alors, moi, ma position est très claire. Je pense qu'il y a moyen de faire autrement puis qu'on devrait tout de suite passer à l'action et faire autrement. Et on a tous les moyens possibles. On a énormément de technologies qui ont été développées à travers la planète au complet. Et il y a des choses qui se font un peu partout au Québec. On est allé au Vermont l'année passée puis on a vu énormément d'énergies renouvelables et que ça fonctionne extrêmement bien. Donc, passons à l'action.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Noury.

Mme DIANE NOURY :

2750 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2755 Monsieur Bergeron, avez-vous une question?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Pas de question.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

2765 Merci pour votre témoignage. La commission a reçu une demande de droit de rectification. J'inviterais monsieur Simon Pillarella.

RECTIFICATION

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous rappelle les consignes; c'est sur des faits en général, c'est très, très court et comme vous êtes ici, c'est possible que vous ayez une question de la commission.

2775 **M. SIMON PILLARELLA :**

2780 D'accord. Premièrement, j'aimerais apporter une rectification sur le mémoire de monsieur Jean-Yves Cormier qui faisait référence à une explosion au Texas d'une usine semblable. Il ne s'agissait pas d'une usine d'urée, ça a été démontré, et les matières qui étaient en cause dans l'explosion sont le nitrate d'ammonium, qui ne sera pas produit à notre usine et ne sera pas stocké.

LE PRÉSIDENT :

2785 C'était quoi comme usine?

M. SIMON PILLARELLA :

2790 Ce n'était pas une usine d'urée. Bon, je ne connais pas les détails exactement de l'enquête parce qu'il y a une enquête qui est en cours, mais ça a clairement été établi que ce n'était pas une usine d'urée.

LE PRÉSIDENT :

2795 On ne sait pas quelle sorte d'usine c'était.

M. SIMON PILLARELLA :

2800 Ça serait probablement un centre de distribution d'engrais, de mélange.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2805 **M. SIMON PILLARELLA :**

Deuxième point.

LE PRÉSIDENT :

2810 Allez-y.

M. SIMON PILLARELLA :

2815 Lors de l'allocution du Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec, on a fait référence à la consultation menée par Genivar, c'était une consultation qui était menée par SNC-Lavalin.

2820 Tout à l'heure, lors de dépôt de mémoire de monsieur Marc Brullemans, à la page 20, premier paragraphe et carte, on présente des distances ou de l'information qui sont liées aux sites 3 et 4, c'est-à-dire les sites qui avaient été évalués au départ du projet, alors que nous avons changé de site pour le site Norsk Hydro. Donc, les données sont erronées.

2825 Et pour terminer, par rapport aux commentaires de madame Noury, la production d'urée ne nécessite pas de mercure.

LE PRÉSIDENT :

2830 Il n'y a pas de catalyseur, il n'y a pas de filtre, il n'y a rien, il n'y a pas de mercure du tout dans le procédé.

M. SIMON PILLARELLA :

2835 Bien, je veux dire, ce n'est pas un intrant de production. Je n'ai pas la réponse exacte.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas en terme d'intrant.

M. SIMON PILLARELLA :

2840 Ce n'est pas un intrant. C'était présenté comme un intrant.

LE PRÉSIDENT :

2845 Parfait. Merci, Monsieur Pillarella. C'est bon. Alors Mesdames, Messieurs, chers internautes, nous en sommes à la fin de cette première séance d'audience.

2850 J'en profite pour remercier toutes les personnes et les groupes qui ont présenté au courant de la soirée, également toutes les personnes qui ont fait les témoignages. Ça prend toujours du courage, comme citoyen, pour faire des témoignages. Donc, c'est fort apprécié de la commission.

2855 Je remercie toute l'équipe pour son travail et puis je vous donne rendez-vous demain, à vous dans la salle et aux internautes. Vous me corrigerez, c'est à 13 h 30? À 13 h 30 au même endroit.

Donc, merci et bonne nuit.

2860 AJOURNEMENT

* * * * *

2865 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2870

Yolande Teasdale, s.o.

2875